



49^{ème} congrès du SNCS-FSU 17, 18 et 19 juin 2024

Rapport d'activité du bureau national 2020 – 2024

Ce rapport d'activité présente les principales analyses, propositions, revendications et actions menées par le SNCS-FSU depuis le dernier congrès d'orientation de décembre 2020. Ce rapport permet ainsi d'effectuer un point d'étape important dans la réflexion collective au sein du syndicat. Conformément aux statuts et règlement intérieur du SNCS-FSU, toutes les syndiquées et tous les syndiqués sont invité·es à s'exprimer par leur vote sur ce rapport et donc sur les activités du SNCS-FSU mises en œuvre par le bureau national sur la période s'étendant de décembre 2020 à juin 2024.

Les grands thèmes d'activité de notre syndicat présentés dans ce rapport comprennent : nos actions pour promouvoir les positions du SNCS-FSU pour la recherche publique et défendre les chercheurs, chercheuses, ingénieur·es et techniciennes, techniciens du CNRS, de l'Inserm, de l'Inria, de l'IRD et de l'ANR contre les réformes successives ; notre travail dans le cadre de notre fédération la FSU, au sein de l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et à l'international ; notre travail de renouvellement du syndicat pour mieux défendre les personnels et promouvoir nos propositions pour la recherche publique ; une présentation des résultats électoraux du SNCS-FSU ; un rappel des principaux mandats sur lesquels reposent nos actions ; et une liste des communications et prises de position publiques du syndicat sur la période qui peuvent être retrouvées sur le site web du SNCS-FSU (<https://sncs.fr/publications/>) et qui permettent d'illustrer cette synthèse des grands thèmes d'activité du SNCS-FSU.

Ces grands thèmes d'activités sont présentés dans le contexte des crises successives, des réformes néolibérales et brutales contre les travailleuses et travailleurs, le service public et la recherche publique, et dans une société totalement bouleversée.

Plan du rapport d'activité

Introduction – Un contexte exceptionnel de crises successives et de bouleversement de nos sociétés	2
Partie 1 – Un syndicat de lutte contre les réformes néolibérales et de défense des personnels de la recherche publique	4
Partie 2 – Un syndicat engagé dans la FSU, au sein de l'intersyndicale de l'ESR et à l'international	12
Partie 3 – Le renouvellement et le renforcement du syndicat	15
Partie 4 – Des résultats électoraux en progression	21
Partie 5 – Plateforme revendicative : Le SNCS-FSU, un syndicat de lutte et de propositions	26
Annexe – Liste des communications publiques du SNCS-FSU	29

Introduction

Un contexte exceptionnel de crises successives et de bouleversement de nos sociétés

Les cinq dernières années ont été marquées par une conjugaison de crises simultanées et de transformations inédites qui bouleversent nos sociétés. Le modèle productiviste, qui provoque la destruction des écosystèmes, a considérablement augmenté les risques de transmission de l'animal à l'humain de pathogènes, comme le SARS-CoV-2 de 2019. La crise sanitaire de la Covid-19 a provoqué un basculement de nos sociétés depuis début 2020. Non seulement elle s'est doublée d'une crise économique inédite depuis la seconde guerre mondiale, mais elle a aussi mis en lumière une crise du modèle de développement : vulnérabilité des systèmes de santé, ruptures d'approvisionnement des produits de santé, dévalorisation de métiers essentiels, remise en cause de l'organisation du travail, des transports et des chaînes de production... sans oublier l'anthropisation accélérée de la planète, la chute vertigineuse de la biodiversité et l'accélération des risques liés au changement global. La multiplication des événements extrêmes (vagues de chaleur, incendies géants, inondations) ainsi que la succession de records mondiaux de hausse de température révèlent l'aggravation de la crise climatique. La redistribution des régimes hydriques et hydrologiques met en péril de nombreux systèmes agricoles et accroît les disparités d'accès à l'eau potable. Les ressources en eau et agricoles deviennent des enjeux toujours plus essentiels sur tous les continents. Ces bouleversements qui ont suivi les crises sanitaire et écologique ont contribué à une hausse brutale de l'inflation, qui a été amplifiée par l'accroissement soudain des tensions géopolitiques avec notamment l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et la crise énergétique qui a suivi.

Dans ce contexte d'accumulation de crises et d'incertitudes propices aux pertes de repères collectifs et individuels, il est aussi urgent d'engager la transition socio-écologique et de renforcer les solidarités, la protection sociale et les services publics. C'est pourtant exactement le contraire qui est mis en œuvre ces dernières années avec l'accélération brutale, notamment en France, des politiques néolibérales engagées depuis des décennies. Les gouvernements du président Emmanuel Macron mènent une politique particulièrement offensive avec d'une part, des cadeaux fiscaux inégalés en faveur des plus riches et des entreprises et d'autre part, l'austérité en matière de dépenses publiques et de sécurité sociale. Cette politique économique néolibérale est aggravée par une dérive sécuritaire avec une priorité à la défense militaire et aux forces de police et par une série de reniements des engagements pour le climat et la biodiversité. Les solidarités et les droits des plus fragiles, des précaires, des jeunes, des chômeurs, des retraités, des salariés du secteur privé et des agents de la fonction publique ont été attaqués par une série de réformes, si bien qu'elles et ils en payent le prix fort. Les politiques en faveur du climat, de la biodiversité et de la transition socio-écologique sont progressivement reportées ou abandonnées. Les services publics essentiels – éducation, hôpital public, enseignement supérieur et recherche (ESR), environnement, justice, protection sociale... – sont affaiblis ou attaqués. Les libertés fondamentales de rassemblement et d'expression sont atteintes sous prétexte de risque sécuritaire et de tensions géopolitiques.

L'augmentation des inégalités, l'affaiblissement des services publics, l'absence de réelles discussions avec les syndicats, les structures associatives et plus généralement les corps intermédiaires, aboutissent à une crise démocratique qui a vu croître la défiance des citoyens vis-à-vis du processus électoral, un bouleversement du paysage politique et la diffusion de fausses nouvelles. En Europe et aux Amériques, des dirigeants démagogues et proches de l'extrême droite ont été élus. Les régimes

autoritaires menacent ou s'attaquent aux états démocratiques et les tensions géopolitiques s'accroissent. En France, le risque est réel que l'extrême droite accède au pouvoir dans les prochaines années.

Nos sociétés ont également radicalement évolué ces dernières années en devenant plus exigeantes et mieux sensibilisées aux questions féministes et écologiques et à l'usage des nouvelles technologies. Les luttes contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité entre les femmes et hommes ont franchi une étape majeure avec la prise de conscience mondiale qui a suivi le mouvement #MeToo. Les paroles et les témoignages se libèrent, toutes les formes de harcèlement et de discrimination sont de moins en moins acceptées et l'exigence d'une société plus inclusive progresse. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie devient également une exigence qui concerne les citoyens individuellement et aussi toute la société. Ces avancées de nos sociétés restent néanmoins remises en cause et attaquées régulièrement. L'exigence environnementale transforme les transports et l'organisation du travail, avec notamment le télétravail et le travail à distance qui se sont largement imposés depuis la crise sanitaire de 2020 et qui ont été rendus possibles par les nouvelles technologies de communication et de visioconférence. Les réseaux sociaux et les outils d'intelligence artificielle contribuent également à amplifier et accélérer la diffusion des informations, à produire de nouveaux contenus et à engendrer de nouveaux risques dans le cas de fausses informations ou d'intentions préjudiciables. Le risque de biais et de production de faux contenus est augmenté avec les algorithmes d'intelligence artificielle. Nos sociétés deviennent également plus exigeantes sur les questions de déontologie, d'intégrité, d'éthique, de responsabilités individuelles et collectives. Toutes ces nouvelles exigences s'imposent particulièrement à l'enseignement supérieur et la recherche, où leur prise en compte doit de plus garantir la liberté de recherche et les libertés académiques.

Dans ce contexte exceptionnel, l'existence de services publics opérationnels de l'éducation, à l'hôpital, pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), l'environnement, la justice, la culture, la solidarité et la protection sociale sont d'une importance capitale. Avec la FSU, le SNCS-FSU prône un investissement massif dans les services publics, la solidarité et la protection sociale, tout en luttant pour un autre modèle économique et de société, solidaire et respectueux de l'environnement. Cet investissement doit impérativement soutenir à son juste niveau la recherche publique pour garantir la liberté de recherche et l'avancement des connaissances, essentiels pour faire face aux crises actuelles et contribuer à la transition écologique et solidaire des sociétés humaines.

Les activités de notre syndicat depuis le dernier congrès d'orientation de 2020 sont fortement marquées par ce contexte exceptionnel. C'est particulièrement le cas des activités du SNCS-FSU pour la défense de la recherche publique et de ses personnels, présentées dans la première partie de ce rapport, avec la lutte contre la loi de programmation de la recherche (LPR), les dispositions néfastes de l'accord sur les rémunérations et les carrières et les intentions dangereuses de transformation et de simplification du paysage de la recherche prônées par le président Emmanuel Macron et le rapport de la mission Philippe Gillet. Ensuite, les activités du SNCS-FSU dans le cadre du travail fédéral de la FSU, de l'intersyndicale de l'ESR et à l'international, sont notamment marquées par la loi de transformation de la fonction publique, la réforme des retraites de 2023, la problématique du pouvoir d'achat dans le contexte d'inflation. Enfin, le renouvellement de notre syndicat présenté dans la troisième partie fait particulièrement écho aux évolutions de nos sociétés et à la nouvelle organisation du travail et aux nouvelles façons de s'engager syndicalement.

Partie 1

Un syndicat de lutte contre les réformes néolibérales et de défense des personnels de la recherche publique

La recherche publique et l'enseignement supérieur ont connu un tournant au début des années 2000 après l'engagement européen d'atteindre à l'horizon 2010 les objectifs d'un investissement dans la recherche et le développement (R&D) de 3% du produit intérieur brut (PIB), dont 1% pour le secteur public et 2% pour le secteur privé, et de faire entrer l'Europe dans la société de la connaissance. Cependant, la France n'a jamais respecté son engagement avec un effort en faveur de la R&D qui a stagné autour de 2,2% jusqu'à présent. Pour compenser ce sous-investissement chronique dans la R&D, les politiques ont décidé de concentrer leur effort et leur soutien sur le secteur privé avec, d'une part, le crédit d'impôt recherche (CIR) qui constitue l'aide publique à la recherche privée la plus généreuse du monde et, d'autre part, la volonté de plier la recherche publique à une vision utilitariste au service de l'innovation, de l'économie, de l'industrie, de la croissance et de la baisse du chômage. Et, en réponse au sous-investissement dans l'enseignement supérieur, les politiques ont décidé de restructurer et regrouper les universités et les établissements de l'ESR pour les faire monter dans les classements internationaux. Ainsi, depuis vingt ans, chaque mandat présidentiel a apporté sa loi sur la recherche publique et l'enseignement supérieur : l'agence nationale de la recherche (ANR) a été créée en 2005 et le « Pacte pour la recherche » a été voté en 2006 ; le mandat du président Sarkozy et de la ministre Pécresse a été marqué par la politique dite de « l'excellence » avec la loi « Libertés et responsabilités des universités » (LRU) votée en 2007, la création des instituts du CNRS et de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aéres), et le programme d'investissement d'avenir (PIA) ; le mandat du président Hollande a poursuivi cette politique avec la loi ESR votée en 2013, les regroupements – communautés – d'universités et d'établissements (ComUE), la transformation de l'Aéres en haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et la poursuite du PIA ; enfin, la loi de programmation de la recherche (LPR) a été votée en 2020 sous le premier mandat du président Macron.

Pendant ce temps, les choix budgétaires de la France ont programmé la stagnation de l'investissement pour la recherche publique et une très forte augmentation de l'aide publique à la recherche privée avec le CIR, dispositif dont l'efficacité est largement contestée. Le résultat de cette politique menée depuis vingt ans est le décrochage de la recherche française, comme avait prévenu le SNCS-FSU : le budget de la recherche en France a décroché par rapport à celui des grandes nations scientifiques ; chercheurs, chercheuses, ingénieur-es et techniciennes, techniciens est en baisse (baisse de 10% du nombre de postes sur subvention d'Etat au CNRS entre 2010 et 2020) et le nombre de doctorants diminue depuis dix ans ; la perte d'attractivité des métiers de l'ESR met en danger de nombreux services (taux de rotation importants, départs non remplacés, difficultés de recrutement) ; même avec un indicateur choyé par nos dirigeants comme le nombre de publications, la France est passée en quelques années de la 7^e à la 13^e place, récemment dépassée par l'Italie, le Canada, l'Espagne et la Corée du Sud. Et la priorité à la recherche privée n'a pas empêché le fiasco industriel de l'absence de vaccin élaboré en France pour la Covid-19.

La période couverte par ce rapport d'activité commence avec le vote de la loi de programmation de la recherche (LPR) n° 2020-1674 du 24 décembre 2020. Lors de son élaboration, le SNCS-FSU a lutté contre toutes les dispositions néfastes de cette loi : programmation budgétaire insincère, nouvelles voies de recrutement (comme les chaires de professeur junior – CPJ) qui contournent et remettent en

cause les statuts de la fonction publique, accord sur les rémunérations et les carrières principalement basé sur les primes. Pendant la fin du premier mandat du président Macron, le SNCS-FSU a ainsi continué de combattre toutes ces dispositions inacceptables de la LPR lors de leur mise en œuvre avec les décrets d'application et les lignes directrices de gestion qui ont suivi depuis début 2021. Cette période a également été marquée par la tentative de remise en cause du Comité national à l'occasion de l'ouverture du décret relatif aux chercheuses et chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), le suivi de l'accord sur les rémunérations et les carrières et les changements intervenus au Hcéres. Le deuxième mandat du président Macron a engagé une transformation du paysage de la recherche avec les discours du président de la république, la mission confiée à Philippe Gillet et le rapport qui a suivi. Le SNCS-FSU a mené (et continue de mener) la lutte contre toutes les propositions dangereuses de transformation et de pseudo-simplification du paysage de la recherche préconisées par le président Macron, par le rapport de la mission confiée à Philippe Gillet et, maintenant, par le ministère de l'ESR et par les établissements qui participent aux expérimentations. Ainsi, le SNCS-FSU a dénoncé le contournement, mis en place par les directions des EPST avec l'arrivée des agences de programmes, des Conseils scientifiques constitués majoritairement d'élu·e·s dans l'élaboration de la prospective scientifique. Enfin, ce deuxième mandat du président Macron en période d'inflation et de déficit se caractérise par une austérité budgétaire qui impacte les établissements de l'ESR en raison du caractère partiel de la compensation aux établissements de la hausse du point d'indice et de l'annulation de crédits dans le budget 2024 de la recherche publique. Les activités du SNCS-FSU sur ces différents thèmes listés ci-dessous sont présentées dans la suite de cette partie :

- Loi de programmation de la recherche (LPR) ;
- Suivi de l'accord rémunérations et carrières ;
- Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs : le RPIEC ;
- Promotion et défense du Comité national ;
- Rétablissement de la visite des unités de recherche lors de l'évaluation par le Hcéres ;
- Mission confiée à Philippe Gillet, agences de programme et simplification de la recherche ;
- Annulation des crédits dans le budget 2024 de la recherche publique ;
- Activités spécifiques dans les différents établissements : CNRS, Inserm, Inria et IRD.

Loi de programmation de la recherche (LPR)

Le SNCS-FSU a lutté contre toutes les dispositions néfastes de la LPR, notamment sa programmation budgétaire insincère et les nouvelles voies de recrutement (comme les chaires de professeur junior – CPJ) qui contournent et remettent en cause les statuts de la fonction publique, dans ses communications **[A.1]** et dans les instances statutaires du ministère et des établissements. Le bureau national a notamment suivi et proposé des amendements aux projets de décret d'application de la LPR au Comité technique (CT) du ministère de l'ESR (MESR) et au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat (CSFPE), voir en annexe le tableau **[A.2]** présentant les différentes séances d'examen des projets de décrets d'application au CT du MESR et au CSFPE. Le SNCS-FSU a notamment obtenu que les nouveaux recrutés comme chargé·es de recherche (CR) qui étaient déjà fonctionnaires puissent bénéficier d'une reconstitution de carrière enfin équitable et, pour les CR qui étaient déjà recruté·es, la possibilité d'une reconstitution de carrière rétroactive a été inscrite dans la LPR. Le SNCS-FSU assure depuis 2021 le suivi de ces dispositions en continuant à porter ses revendications auprès du ministère de l'ESR et des EPST et en soutenant et accompagnant les CR dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits à une reconstitution de carrière conforme à la lettre et à l'esprit des nouvelles dispositions.

Suivi de l'accord rémunérations et carrières

L'accord rémunérations et carrières 2021-2030 des personnels de l'ESR a été signé le 12 octobre par le SNPTES, le SGEN-CDFT et l'UNSA (la FSU, la Ferc-CGT, FO et Sud n'ayant pas signé l'accord). Lors des négociations préparatoires à cet accord, le SNCS-FSU a obtenu des avancées importantes pour les carrières des chercheurs, chercheuses ingénieur·es et techniciennes, techniciens des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST ou organisme de recherche), dont les principales sont :

- Le déblocage indiciaire des grilles des chargé·es de recherche hors-classe (CRHC) par l'ajout d'un échelon à la hors-échelle B (HEB) ;
- Le déblocage des carrières des chargé·es de recherche (CR) et des directeurs, directrices de recherche (DR) par l'augmentation des possibilités de promotions CRHC, la suppression du contingentement des DR de classe exceptionnelle (DRCE) et l'affirmation de la carrière sur deux grades, pour notamment mieux garantir aux CR l'accès au grade CRHC ;
- Une amélioration des carrières des ingénieur·es de recherche (IR) par la refonte de leur carrière restructurée sur deux grades, rendant ainsi la promotion depuis le corps des ingénieur·es d'études (IE) plus attractive ;
- L'obligation de rendre effective l'égalité entre les femmes et hommes en ce qui concerne la rémunération et le déroulement de la carrière et qu'un comité de suivi soit missionné pour faire toutes propositions utiles en la matière ;
- L'inscription dans l'accord d'une deuxième phase de 2027 à 2030 pour revaloriser les rémunérations des personnels de l'ESR au niveau de celles des corps comparables de la fonction publique d'Etat.

Le SNCS-FSU a ensuite assuré le suivi de ces mesures au niveau du ministère de l'ESR et dans les différents organismes de recherche. En particulier, le SNCS-FSU a obtenu une enveloppe budgétaire supplémentaire à partir de 2024 pour augmenter le nombre de promotions de grade pour les chercheuses et les chercheurs des EPST et la mise en place d'un groupe de travail auprès du ministère pour revaloriser les rémunérations et les carrières des chercheurs, chercheuses, ingénieur·e-s et techniciennes, techniciens des EPST.

Le SNCS-FSU continuera de demander pour les chercheurs, chercheuses, ingénieur·e-s et techniciennes, techniciens une revalorisation des grilles qui prenne en compte leur niveau de diplôme, et notamment le diplôme de doctorat. Le SNCS-FSU demande que les rémunérations des chercheurs, chercheuses, ingénieur·e-s et techniciennes, techniciens soient portées au niveau de celles des corps comparables de la fonction publique et a obtenu que cette demande soit inscrite dans l'accord rémunérations et carrière pour la deuxième phase prévue de 2027 à 2030. Dans le contexte de forte inflation, le SNCS-FSU demande que cette deuxième phase de revalorisation des rémunérations des agent·e-s de l'ESR soit accélérée pour se terminer en 2027.

Le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs : le RIPEC

Les mesures sur le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) ont été négociées dans chaque EPST (voir plus loin le détail pour chaque EPST). Le SNCS-FSU a combattu la composante individuelle C3 du RIPEC et a obtenu qu'elle soit la plus largement distribuée et la moins sélective possible en imposant au CNRS, à l'Inserm et à l'IRD son montant au niveau plancher de 3500 euros brut, permettant ainsi d'attribuer cette composante individuelle à un minimum de 55% de

chercheuses et chercheurs dès 2027. Le SNCS-FSU a obtenu auprès du ministère de l'ESR le retour de la composante individuelle C3 en année civile, c'est-à-dire attribuée à partir du 1^{er} janvier de chaque année), ce qui correspond à un gain de masse salariale de 25% de la composante RIPEC C3, soit un minimum de 8 millions d'euros par an de masse salariale supplémentaire pour les chercheuses et les chercheurs des EPST à partir de 2027. Les communications du SNCS-FSU qui illustrent ces actions sont listées dans l'annexe **[A.3]**. Le SNCS-FSU continuera à demander que toutes les chercheuses et tous les chercheurs qui reçoivent un avis favorable lors de leur évaluation périodique statutaire se voient attribuer la composante individuelle C3 du RIPEC sans remplir de dossier de demande.

Promotion et défense du Comité national

A l'occasion de l'ouverture du décret relatif aux chercheuses et chercheurs des EPST dans le cadre de la LPR en 2021, les directions d'EPST ont demandé des modifications radicales du rôle des sections du Comité national, des conseils scientifiques d'institut et du conseil scientifique du CNRS. Le SNCS-FSU a alors mené la lutte et a obtenu l'annulation de toutes les propositions dangereuses contre le Comité national (voir dans l'annexe **[A.4]** la liste des communications du SNCS-FSU qui rendent compte de cette lutte). Le SNCS-FSU a également obtenu le retour à quatre ans de la durée du mandat des sections et commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national. Le SNCS continuera à défendre une évaluation transparente par des pairs majoritairement élu-es, condition nécessaire à la production de connaissances originales, dans tous les champs disciplinaires et interdisciplinaires, à leur libre diffusion à l'ensemble de la société et au respect des libertés académiques.

Lutte contre la suppression de la visite des unités de recherche lors de l'évaluation par le Hcéres

Le conseiller éducation, enseignement supérieur, recherche et innovation du président Emmanuel Macron de 2017 à 2020, Thierry Coulhon, a été nommé le 30 octobre 2020 à la présidence du Hcéres. Le nouveau président du Hcéres a souhaité modifier radicalement l'évaluation des unités de recherche avec, notamment, la volonté de supprimer la visite sur site de ces unités lors de leur évaluation (et de la remplacer par un échange en visioconférence) et l'introduction d'un tableau d'indicateurs. Le SNCS-FSU a levé le voile sur cette volonté de supprimer la visite sur site et a engagé le combat contre les intentions de ce nouveau président du Hcéres. Le SNCS-FSU a ainsi été à l'origine d'une mobilisation de la communauté et des directrices et directeurs d'unité contre ces intentions, a demandé et obtenu un débat avec Thierry Coulhon au Conseil national de la recherche et de l'enseignement supérieur (CNESER) et a obtenu le retour de la visite sur site pour les unités de recherche le demandent (voir dans l'annexe **[A.5]** la liste des communications du SNCS-FSU qui rendent compte de cette lutte).

Discours du président de la République sur la recherche, mission confiée à Philippe Gillet, agences de programme et simplification

Le président de la République Emmanuel Macron a souhaité engager une transformation du paysage de recherche publique par un [discours le 13 janvier 2022 sur l'enseignement supérieur et la recherche](#). À cette occasion, le président de la République a dressé un tableau de la recherche bien loin de la réalité, en opposant les universités aux organismes de recherche et en imaginant une relation déséquilibrée et cloisonnée. Il a annoncé dans ce discours sa volonté de créer des agences de programme hébergées par les organismes de recherche et sa volonté de revoir les équilibres entre organismes de recherche et universités, notamment dans leur rôle de pilotage et de gestion des unités mixtes de recherche. La ministre de l'ESR Sylvie Retailleau a ensuite confié à Philippe Gillet une mission

pour élaborer des propositions sur la répartition des rôles entre organismes de recherche et universités, avec notamment une nouvelle mission d'agence de programme confiée aux organismes de recherche, et sur la simplification de gestion des unités mixtes de recherche. Cette mission a rendu son rapport le 15 juin 2023 avec ses préconisations. Enfin, le président de la République a présenté, dans son [discours pour l'avenir de la recherche française](#) du 7 décembre 2023 ses propositions qui se situent dans la droite ligne de toutes les politiques catastrophiques qui ont mené à la situation actuelle (et en y ajoutant son art du mépris) : affaiblissement des organismes de recherche en les transformant en agences de programme, transfert de la gestion des laboratoires aux universités, acte II de l'autonomie des universités, attaque du statut de chercheur à temps plein et plus généralement du statut des personnels des EPST, davantage de financement privé... Le SNCS-FSU s'est résolument opposé à ces propositions qui, si elles étaient suivies, mèneraient au décrochage durable de la recherche française tout au long du processus. Ainsi, juste après le premier discours du président de la République de janvier 2022, le SNCS-FSU répliquait [\[A.6-1\]](#) dans une tribune publiée le 13 février 2022 dans *Le Monde* pour dénoncer devant l'audience la plus large possible les intentions du président Macron. Ensuite, le SNCS-FSU a anticipé les travaux de la mission confiée à Philippe Gillet en publiant un numéro de *La vie de la recherche scientifique* [\[A.6-2\]](#) (VRS n°429, avril-mai-juin 2022) dédié au paysage de la recherche publique avec des analyses et des propositions pour les organismes de recherche et le pilotage de la recherche. Le SNCS-FSU a ensuite dénoncé les préconisations du rapport de la mission confiée à Philippe Gillet dans le *SNCS-Hebdo* du 28 juin 2023 [\[A.6-3\]](#), dans une contribution détaillée de la VRS n°433, avril-mai-juin 2023, [\[A.23-11\]](#) et dans un dossier thématique en juillet 2023 [\[A.6-4\]](#). Enfin, le SNCS-FSU répliquait une deuxième fois directement au président de la République et à son deuxième discours du 7 décembre 2023 dans une tribune parue le 31 janvier 2024 [\[A.6-7\]](#) dans *L'Humanité* pour dénoncer de nouveau devant l'audience la plus large possible les intentions du président Macron. L'ensemble des communications sur ce sujet du SNCS-FSU peut être retrouvé dans l'annexe [\[A.6\]](#).

Annulation des crédits dans le budget 2024 de la recherche publique.

Le ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a publié le jeudi 22 février 2024 un [décret portant annulation pour un montant de 10 milliards d'euros de crédits publics](#), dont plus de 680 millions d'euros pour la recherche publique. Ces annulations de crédits budgétaires pour la recherche publique, dont plus de 380 millions d'euros pour le programme principal de financement des organismes publics de recherche sont d'une ampleur inédite et particulièrement choquantes, incompréhensibles et inacceptables. Le SNCS-FSU s'est opposé le plus résolument à ces annulations de crédits. Les interventions du SNCS-FSU dans les instances représentatives et dans les différents médias sont listées dans l'annexe [\[A.7\]](#).

CNRS

Les quatre dernières années ont été marquées au CNRS par différentes décisions inacceptables de la direction du CNRS que le SNCS-FSU a combattu le plus fermement possible.

Le SNCS-FSU a dénoncé avec la plus grande fermeté la décision du président du CNRS de ne plus publier les listes de candidates et candidats admissibles aux concours chercheuses et chercheurs du CNRS. En réaction, le SNCS-FSU rend publiques ces listes depuis 2021 afin de garantir la transparence des concours, action unanimement saluée par la communauté de la recherche publique (voir dans l'annexe [\[A.8\]](#) la liste des publications qui rendent compte de cette action du SNCS-FSU). L'audience du site web du SNCS-FSU a considérablement augmenté depuis 2021, les pages des résultats des concours

chercheuses et chercheurs sur les sites web du SNCS-FSU et de la C3N (coordination du Comité national) suscitent des centaines de milliers de vues par an.

Le SNCS-FSU a combattu la volonté de la direction du CNRS de mettre en place la composante individuelle C3 du RIPEC sur le même modèle que l'ancienne PEDR. Le SNCS-FSU a rappelé ses positions par tous les moyens et dans toutes les instances en 2022 à l'occasion de l'élaboration des lignes directrices de gestion (LDG) du CNRS pour le RIPEC, avec comme point d'orgue le boycott du Comité technique du CNRS à l'initiative du SNCS-FSU. Par ses arguments, le SNCS-FSU a finalement convaincu la direction du CNRS et les membres du Conseil d'administration du CNRS que la composante individuelle C3 doit être attribuée à toutes les chercheuses et tous les chercheurs qui remplissent correctement leurs missions, comme c'est le cas pour les autres catégories de fonctionnaires, de façon à mettre fin au système ultra-sélectif de la PEDR (et anciennement de la prime d'excellence scientifique – PES). L'ensemble des communications qui rendent compte de ce combat sont à retrouver dans l'annexe [A.9], dont le communiqué [A.9-2] qui présente comment le SNCS-FSU a remporté la victoire des idées au CNRS. Le SNCS-FSU continuera à demander que toutes les chercheuses et tous les chercheurs qui reçoivent un avis favorable lors de leur évaluation périodique statutaire se voient attribuer la composante individuelle C3 du RIPEC sans remplir de dossier de demande.

Le 25 janvier 2023, une lettre de la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche a donné l'ordre au PDG du CNRS de vendre plusieurs parcelles du site de Meudon-Bellevue aux promoteurs VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT. La violence faite aux personnels de la recherche occupant ce site a été inqualifiable : il s'est agi d'une véritable expulsion ! Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT ont uni leur force pour soutenir et aider les personnels concernés et pour lutter contre cette décision inacceptable à tous les niveaux : au CNRS, au ministère de l'ESR et dans tous les grands médias. La lutte a contraint le CNRS à attribuer une prime exceptionnelle aux personnels concernés par le déménagement en urgence. Les arguments portés par le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT ont abouti à un vote très serré au Conseil d'administration du CNRS du 10 février 2023, où plusieurs administrateurs nommés ont voté contre la vente du site de Meudon par le CNRS. Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT ont attaqué la décision du Conseil d'administration du CNRS de vendre une partie du site de Meudon, ont montré la présence d'irrégularités dans la décision du Conseil d'administration du CNRS, et ont obtenu que le CNRS soit condamné à verser une pénalité financière au SNCS-FSU et au SNTRS-CGT. La revue de presse [A.10] et les communications [A.11] relatives à cette action sont présentées dans l'annexe.

Le SNCS-FSU a été la première organisation syndicale à dénoncer dès le 14 septembre 2023 [A.12] le fiasco du trio *Etamine-Notilus-Goelett* mis en place au CNRS pour réserver les missions à partir de l'été 2023. Le SNCS-FSU a soutenu tous les personnels et a relayé auprès de la direction du CNRS tous les dysfonctionnements dont il a eu connaissance. Le SNCS-FSU a demandé l'abandon de ce système *Etamine-Notilus-Goelett* [A.12-2] et le CNRS a décidé de contourner ce système par un passage hors marché de décembre 2023 à mars 2024 inclus.

Inserm

La situation à l'Inserm a été marquée par la nomination en février 2023 d'un nouveau PDG, M. Didier Samuel, en charge d'adapter les structures de l'Inserm à la loi de programmation de la recherche (LPR), en y intégrant pleinement la recherche sur projets, l'emploi sur contrats précaires et la politique de site. En cinq ans, l'Inserm a connu deux PDG, trois DRH et deux nouveaux DGA ! Un nouveau DRH vient d'être nommé au printemps 2024. Le nouveau PDG semble fuir les organisations syndicales (une seule rencontre à sa nomination) et les différentes instances (conseil scientifique et commissions scientifiques spécialisées - CSS), et faire peu de cas du fait que les organisations syndicales et les

instances représentent les personnels de l'Inserm. Les échanges avec la direction des ressources humaines se sont largement accrus avec une demande de participation à l'élaboration des textes (LDG promotions et mobilités en 2020, plan pour l'égalité professionnelle en 2020, mise en place du télétravail...). Cependant, ces sollicitations se font avec une qualité d'écoute paradoxalement amoindrie et une diffusion des documents dans l'urgence ne permettant pas de les analyser et de les amender de façon correcte, le tout dans un contexte social très tendu. Ainsi, une réunion par mois est organisée avec le nouveau bureau de la politique sociale, auprès duquel les organisations syndicales semblent avoir toutefois retrouvé de l'écoute et une certaine prise en compte de leurs suggestions. Tous les deux mois une réunion est organisée avec le DRH. Ces réunions se tiennent en visioconférence. Sur la période 2020-2024, les principales activités du SNCS-FSU à l'Inserm ont concerné :

- Charte parité et égalité professionnelle (en 2020 puis 2024) avec beaucoup de communication SNCS-FSU et intersyndicale : la parité stagne à l'Inserm surtout pour les femmes en laboratoire (quel que soit leur métier).
- Charte du temps en 2021 : le SNCS-FSU s'est opposé à cette charte qui ne tient pas compte de la spécificité des missions en laboratoire.
- Télétravail en 2018, 2020 et 2024 : le SNCS-FSU a obtenu de la souplesse pour les chercheurs et doctorants (possibilité de deux semaines de télétravail dans le mois) mais pas la prise en charge de l'équipement pour chaque agent par les délégations.
- Guide procédure disciplinaire en 2023. Le SNCS-FSU s'est opposé à la possibilité de tenir des conseils disciplinaires en visioconférence comme prévu par le nouveau règlement intérieur des commissions consultatives paritaires (CCP).
- LDG de l'Inserm relatives au RIPEC C2 et C3 en 2022-2023 : dans une déclaration intersyndicale, il a été demandé que tous les CR et DR ayant un avis favorable perçoivent la composante individuelle C3 en reconnaissance de leur investissement. La C3 reste trop élitiste. Le SNCS-FSU a obtenu l'extension de la C2 aux directeurs, directrices d'unité adjoint-es (2024) et responsables d'équipes (prévu à partir de 2025). Ces deux primes restent très inégalement réparties entre hommes et femmes, entre administratifs et scientifiques.
- Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des ingénieur-es et techniciennes, techniciens : les mêmes missions et responsabilités ne sont pas reconnues de la même façon selon que l'agent-e travaille au siège ou en laboratoire. Malgré un rejet de toutes les organisations syndicales, le texte a été adopté par l'administration !
- Contrats à durée déterminée (CDD) : les salaires ont été revalorisés après six ans d'absence d'évaluation. Cependant, cette revalorisation s'est faite sur des ressources propres déjà acquises pas les laboratoires (par exemple pour les ingénieur-es, doctorant-es, post-docs, recruté-es sur des contrats ANR), ce qui a diminué considérablement la durée des contrats de recherche et entraîné des répercussions sur le déroulement des projets de recherche.
- Travaux en cours : texte sur les risques psychosociaux (RPS) et texte sur les congés et RTT

Inria

Lors de la période 2019-2024, le SNCS-FSU a fait face à une direction extrêmement fermée aux avis émanant des représentant-es du personnel, ne montrant aucun respect pour les instances de l'Inria, bien au-delà de ce que nous avons pu connaître dans le passé. Ceci est en complète rupture avec les traditions collégiales d'écoute et de partage dans la recherche. Une importante partie des critiques du SNCS-FSU portait sur la méthode autoritaire, expéditive et régulièrement au détriment de la santé des personnes, sur les risques perçus contre les libertés académiques, mais aussi sur l'impression

troublante de voir que la recherche n'est plus considérée par la direction comme la raison d'être de l'Inria. Pendant cette période, une opposition de la majorité des chercheurs vis-à-vis de la politique et des méthodes de la direction s'est manifestée à plusieurs reprises, en particulier par une [pétition](#) signée par plus du tiers des chercheurs permanents de l'institut et l'organisation d'un vote de confiance au moment du renouvellement du PDG, à bulletin secret et ouvert aux personnels de l'institut. Sur plus de 1000 votants, 11% ont exprimé leur confiance envers le PDG, alors que 81% ont exprimé leur défiance. Le SNCS-FSU s'est régulièrement opposé au passage en force d'éléments de transformations majeurs sans réelle réflexion sur leurs impacts. Le SNCS-FSU a alerté sur la multiplication des modes de recrutement. La motivation des postes de CDI chercheurs ISFP (Inria Starting Faculty Position) était soi-disant d'attirer plus de candidat-es et notamment des candidat-es qui ne seraient pas intéressé-es par des postes de fonctionnaires. Or, il se trouve que presque tous les candidat-es Inria s'inscrivent sur les deux concours ISFP et CRCN (chargé-es de recherche de classe normale), montrant que les ISFP n'attirent pas plus que les postes CRCN. D'ailleurs, parmi les candidat-es qui ont eu le choix entre les deux postes sur la période d'évaluation, 80% ont choisi le poste CRCN. Le SNCS-FSU a également dénoncé la mise en place de CPJ (chaire de professeur junior) à l'Inria, dont le bilan est extrêmement décevant.

En ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, suite à un groupe de travail entre la direction des ressources humaines et les organisations syndicales, l'Inria s'est doté d'un plan pluriannuel plus ambitieux que les autres EPST. Malheureusement, les moyens n'ont pas suivi pour mettre en place ce plan. Par exemple, le comité de pilotage du plan d'action égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ne s'est pas réuni (ou les organisations syndicales n'y ont pas été invitées).

IRD

Sur la période de 2020 de 2024 un travail de fond a été effectué par le SNCS-FSU pour recenser les situations de souffrance au travail et pour soutenir et aider les victimes. Les actions du SNCS-FSU et les positions adoptées dans les instances ont notamment abouti à ce que des enquêtes soient menées sur des questions de santé, sécurité et conditions de travail (par exemple en Nouvelle-Calédonie). Le SNCS-FSU a également obtenu que la formation de tous les agent-es de l'IRD soit obligatoire pour les sensibiliser contre toutes les formes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (VDHAS) **[A.13]**. Enfin, le SNCS-FSU a obtenu à l'IRD que le formulaire de demande de composante individuelle C3 du RIPEC soit le plus simple possible et se résume à une page recto-verso avec un renvoi aux rapports d'activités d'évaluation périodique statutaire des chercheuses et chercheurs.

Partie 2

Un syndicat engagé dans la FSU, au sein de l'intersyndicale de l'ESR et à l'international

Avec la FSU et avec l'intersyndicale de l'ESR, le SNCS-FSU s'est toujours engagé pour la défense de la fonction publique et de ses agent·es et plus généralement des droits des salarié·es (appels à la grève, mobilisations...). La période depuis 2020 se caractérise par la suite de la loi de transformation de la fonction publique, par la succession de réformes inacceptables de l'assurance chômage, par la lutte contre les réformes des retraites, par le retour de l'austérité budgétaire après le « quoi qu'il en coûte » pendant la crise sanitaire et la crise énergétique, et par la problématique du pouvoir d'achat amplifiée par la très forte inflation depuis 2022. Les activités du SNCS-FSU sur ces différents thèmes listés ci-dessous sont présentées dans la suite de cette partie :

- Mobilisation contre les réformes des retraites ;
- Lutte pour le pouvoir d'achat dans la fonction publique ;
- Lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Accords sur le télétravail et sur la protection sociale complémentaire. ;
- Activités en intersyndicale ;
- Activités internationales.

Mobilisation contre les réformes des retraites

La mobilisation contre les réformes du système de retraite a montré une nouvelle dynamique unitaire des organisations syndicales. Avec la FSU et l'intersyndicale de l'ESR, le SNCS-FSU demande le retour de l'âge de la retraite à 60 ans et la prise en compte des spécificités des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche [A.14] avec un recrutement tardif après de longues études et des années travaillées, notamment à l'étranger, qui ne comptent pas pour le calcul de la retraite. Le SNCS-FSU a constamment porté sa revendication au ministère de prendre en compte, dans le calcul de la retraite, les années validées dans la reconstitution de carrière et a soutenu [la pétition](#) pour la reconnaissance des années « blanches » de recherche dans le calcul de la retraite [A.14-7]. Le SNCS mène cette bataille depuis de nombreuses années auprès du ministère de l'ESR et du ministère de la fonction publique. Dans la réforme des retraites de 2023, face aux organisations syndicales qui se sont montrées exemplaires, le gouvernement n'a pas eu d'autre choix que le passage en force avec l'utilisation de l'article 49-3, en refusant le vote de l'Assemblée nationale, pour reculer l'âge de la retraite. L'image et le rôle des organisations syndicales sont sortis renforcés de cette lutte, et la mobilisation unitaire s'est ainsi poursuivie pour revendiquer la hausse du point d'indice des agent·es de la fonction publique, alors que la baisse chronique de pouvoir d'achat s'accélère depuis 2022 avec l'inflation.

Lutte pour le pouvoir d'achat dans la fonction publique

Avec la FSU, le SNCS-FSU a revendiqué depuis 2022 une hausse immédiate du point d'indice de 10% à laquelle doivent s'ajouter des hausses correspondant à l'inflation. Le gouvernement refusant de prendre en compte cette revendication, la baisse de pouvoir d'achat des agent·es de la fonction publique s'accélère avec des difficultés d'attractivité qui deviennent critiques dans les métiers de l'éducation, de la fonction publique hospitalière et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le

SNCS-FSU demande que toute revalorisation du régime indemnitaire soit attribuée systématiquement en fonction du corps et du grade, sans part individuelle au mérite, avant une intégration aux grilles indiciaires. Avec la FSU, le SNCS-FSU poursuivra la lutte contre le projet de réforme de la fonction publique porté par le ministre Stanislas Guérini qui a pour objectif de développer la rémunération au mérite des agent-es de la fonction publique.

Lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et contre les violences sexistes et sexuelles

Le SNCS-FSU est pleinement engagé dans les luttes féministes pour obtenir l'égalité professionnelle (rémunérations, carrières, postes de responsabilité) entre les femmes et les hommes et contre toutes les formes de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles (VSS). Le SNCS-FSU appelle chaque année à la mobilisation pour la journée du 8 mars **[A.15]**. Le SNCS-FSU est fortement impliqué dans l'analyse des questions d'égalité professionnelle dans les rapports sociaux uniques (et anciennement bilans parité), et ses représentant-es sont très actifs, actives par leurs propositions aux plans pour l'égalité professionnelle, non seulement dans les établissements où le SNCS-FSU est représentatif, mais aussi aux ministères de l'ESR et de l'éducation nationale avec la FSU. Le SNCS-FSU a notamment obtenu que la formation de tous les agents de l'IRD soit obligatoire pour sensibiliser contre toutes les formes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (VDHAS) **[A.13]**. Le SNCS-FSU continuera la lutte pour généraliser cette avancée majeure à tous les EPST et à tout le périmètre de l'ESR. Enfin, le SNCS-FSU participe aux questions d'égalité professionnelle et de lutte contre les VSS par les contributions scientifiques et les interventions des chercheuses et chercheurs spécialistes de ces questions.

Accords sur le télétravail et sur la protection sociale complémentaire

Avec la FSU, les représentant-es du SNCS-FSU ont participé aux négociations sur le télétravail et la protection sociale complémentaire (PSC). Le SNCS-FSU s'est prononcé pour la signature par la FSU des accords sur le télétravail et la PSC. L'accord sur le télétravail dans le périmètre du ministère de l'ESR a été signé le 3 juillet 2023 par la FSU par un représentant du SNCS-FSU, illustrant ainsi l'importance et l'implication sur ce sujet du SNCS-FSU : ces accords sur le télétravail permettent une meilleure prise en charge et un meilleur accompagnement pour les personnels, et ils sont actuellement déclinés dans les LDG relatives au télétravail de chaque établissement. L'accord sur la protection sociale complémentaire dans le périmètre des trois ministères de l'Education nationale, de l'ESR et de jeunesse et des sports a été signé le 8 avril 2024. Cet accord sur la PSC conduira courant 2025 à une prise en charge à 50% par l'employeur de la complémentaire santé. La signature par la FSU permet ainsi au SNCS-FSU de participer pleinement à la mise en place de ces dispositifs au ministère et dans les établissements de la recherche publique.

Activités en intersyndicale

Le SNCS-FSU est fortement impliqué dans l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et la recherche, notamment pour porter les revendications sur les retraites, sur le pouvoir d'achat. Le SNCS-FSU est fortement impliqué dans le travail intersyndical dans les instances comme les Comités sociaux d'administration (anciennement Comité technique), les instances en santé, sécurité et conditions de travail (formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail – F3SCT, anciennement Comité hygiène sécurité et conditions de travail – CHSCT), aussi bien au ministère de l'ESR que dans les EPST, ou encore au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). Le SNCS-FSU

a été à l'initiative de nombreux communiqué intersyndicaux ou prises de position sur des problématiques concernant les EPST et les agent·es des EPST : contre la vente forcée du site de Meudon du CNRS [A.11-1, A.11-2, A.11-3, A.11-5], contre la suppression de la visite sur site des unités de recherche par le Hcéres [A.5-3, A.5-5], et pour la rémunération des agent·es des EPST [A.3-2]. Enfin le SNCS-FSU a fédéré l'ensemble des organisations syndicales de l'ESR représentées au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) pour créer la Commission d'études spécialisées portant sur la recherche pour les mandats 2019-2023 et 2023-2027. Cette Commission d'études spécialisées est animée par le SNCS-FSU et permet de rendre visibles les problématiques spécifiques à la recherche au CNESER. Lors du mandature 2019-2023, un questionnaire sur les appels à projets et la transformation du travail dans la recherche publique a été élaboré et a été renseigné en totalité par près de 7000 collègues. Les résultats du questionnaire [A.16] montrent que ce sont les procédures administratives, le mode de financement de la recherche par appels à projets, et l'accroissement du temps consacré à des tâches autres (que la recherche) qui sont les points les plus saillants et qui ont les effets les plus négatifs. Ainsi, le financement par appels à projets institutionnalise les recrutements sur contrats à durée déterminée et la précarité. La course aux financements des appels à projets dégrade le travail en équipe, la collaboration loyale et authentique entre collègues, et plus généralement les conditions de travail. Ces conditions conduisent à la dégradation des rapports au sein des équipes, des laboratoires et des services, dégradation amplifiée par le manque de personnels, notamment permanents, et de moyens. Les directions de ressources humaines pansent ces situations en développant des discours sur les risques psychosociaux (RPS), la mise en place de plan de prévention des RPS, et des démarches qualité de vie au travail (QVT). Mais ces discours restent de lénifiantes déclarations, et les quelques mesures contenues dans ces « plans de prévention » sont rarement appliquées. Le plus souvent, il faut une vigoureuse intervention des représentant·es syndicaux pour qu'elles soient mises en œuvre. Les représentant·es du SNCS-FSU dans les différentes instances en santé, sécurité et conditions de travail sont fortement mobilisé·es sur ces questions des conditions de travail, des risques psycho-sociaux et aussi du handicap.

Activités internationales

Le SNCS-FSU est membre de l'Internationale de l'Éducation (IE) et de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS). Ces dernières années, le SNCS-FSU a contribué activement aux travaux de l'IE et de la FMTS et le SNCS-FSU travaille en étroite collaboration avec le SNESUP-FSU sur ces questions internationales. L'IE est une fédération mondiale d'environ 400 syndicats répartis dans 170 pays et qui représentent 40 millions d'enseignants et d'employés de l'éducation, de la petite enfance à l'université et la recherche. La FMTS est une organisation plus petite que l'IE et n'est pas une organisation syndicale contrairement à l'IE. Elle regroupe des syndicats, des associations et des personnes sur un champ qui concerne davantage les rapports entre sciences et société. Au niveau européen, le SNCS-FSU est membre du Comité permanent des syndicats de l'ESR (HERSC - Higher Education and Research Standing Committee). Ce comité est la partie ESR du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) qui est la branche européenne de l'IE. Les réunions de l'HERSC ont lieu deux fois par an, en général à Bruxelles, parfois dans un autre pays européen.

Partie 3

Le renouvellement et le renforcement du syndicat

Le SNCS-FSU est le premier syndicat des chercheuses et chercheurs par sa représentativité aussi bien dans les instances statutaires que dans les instances scientifiques de plusieurs organismes de recherche. Le SNCS-FSU attire de nouveaux syndiqué·es, en particulier des ingénieur·es et techniciennes, techniciens et des contractuel·les. Les évolutions rapides de la société et le fonctionnement de la recherche analysés dans cette contribution demandent d'adapter l'engagement syndical, notamment des jeunes scientifiques. Ainsi, une attention particulière a été consacrée au fonctionnement de notre syndicat afin qu'il s'enrichisse de l'arrivée de nouveaux syndiqué·es, qu'il soit plus inclusif et qu'il soit plus efficace pour poursuivre les luttes et l'élaboration des analyses et des propositions pour la recherche publique. Il est également indispensable de renforcer la concertation avec les autres syndicats de la FSU intervenant dans l'ESR.

La période écoulée depuis le dernier congrès a été l'occasion d'un profond renouvellement du syndicat avec l'arrivée d'une nouvelle génération qui l'anime, le renouvellement des statuts et du règlement intérieur du SNCS-FSU, l'adoption d'un nouveau nom pour le syndicat, le renouvellement de ses salariées, et le déplacement de son siège national sur le site d'Ivry-sur-Seine, avant un déménagement définitif prévu sur le site de Villejuif du CNRS en septembre 2024. Ce renouvellement s'est accompagné d'une nouvelle politique de communication, avec par exemple un nouveau logo, et d'une utilisation plus constante des nouveaux outils numériques pour généraliser les réunions hybridant le présentiel et la visioconférence. Dans notre société qui se transforme rapidement, notre syndicat a radicalement modifié son fonctionnement pour devenir plus respectueux des conditions de travail des camarades impliqué·es dans le fonctionnement du syndicat, et notamment pour tendre à devenir un employeur responsable et exemplaire.

Avec ce renouvellement, le SNCS-FSU se renforce pour mieux promouvoir ses positions pour la recherche publique et ses personnels chercheur, ingénieur et technicien, mais aussi pour mieux organiser la lutte pour défendre la recherche publique et ses personnels contre les nombreuses réformes néolibérales.

Ces différents thèmes listés ci-dessous sont présentés dans la suite de cette partie :

- Nouveaux statuts et règlement intérieur du SNCS-FSU ;
- Rénovation des sections du syndicat ;
- Suivi individuel des agent·es ;
- Nouvelle stratégie de communication du SNCS-FSU ;
- *La vie de la recherche scientifique* – La VRS ;
- Déménagement du siège national du SNCS-FSU sur les campus d'Ivry-sur-Seine et de Villejuif du CNRS ;
- Fonctionnement du syndicat ;
- Un nombre de syndiqué·es du SNCS-FSU en hausse.

Nouveaux statuts et règlement intérieur du SNCS-FSU

Le SNCS-FSU a adopté de nouveaux statuts **[A.17]** lors de son 48^{ème} congrès le 1^{er} décembre 2023 et un nouveau règlement intérieur lors de la commission administrative du 2 février 2024. Les nouveaux

statuts et règlement intérieur du SNCS-FSU permettent au syndicat d'afficher clairement son périmètre syndical et d'être plus inclusif, et aussi d'adapter son organisation et sa vie démocratique à ses pratiques syndicales et aux conditions de travail actuelles. Le SNCS-FSU s'est doté de l'écriture inclusive dans ses statuts et son règlement intérieur et y a inscrit son action contre les violences sexistes et sexuelles, avec la mention explicite, dans son règlement intérieur, de la possibilité de saisir la cellule de veille interne de la FSU contre les violences sexistes et sexuelles (vss-contact@fsu.fr – <https://fsu.fr/contactez-la-cellule-de-veille-interne-a-la-fsu/>). Le SNCS-FSU a changé de nom pour devenir le Syndicat national de la recherche scientifique tout en conservant le sigle SNCS. Le SNCS-FSU affiche ainsi un périmètre de syndicalisation qui s'adresse de la même manière à toutes les catégories de personnels de la recherche publique : chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens, contractuels et titulaires. Le SNCS-FSU offre également la possibilité à un groupe de syndiquées et syndiqués de se constituer en section nationale pour aborder des sujets plus spécifiques à leur groupe, comme c'est le cas actuellement pour la section nationale ingénieur-es et techniciennes, techniciens et les sections nationales Inserm, Inria et IRD. Ainsi, la création d'une nouvelle section nationale sur les questions de handicap a été adoptée par vote lors de la Commission administrative du 22 mars 2024. Le SNCS-FSU a fait évoluer son organisation pour permettre aux syndiquées et syndiqués d'être membres de trois types de sections pour participer aux activités du syndicat : les sections locales, qui constituent les briques de base de l'action syndicale ; les sections nationales, qui permettent à un groupe de syndiquées et syndiqués d'aborder des sujets plus spécifiques ; les sections scientifiques, qui permettent d'aborder des sujets en lien avec un périmètre scientifique. Cette nouvelle organisation prend en compte les nouvelles pratiques syndicales et conditions de travail, en bénéficiant, par exemple, de toutes les possibilités offertes par la visioconférence. Enfin, le SNCS-FSU a adopté une organisation plus démocratique en inscrivant le droit de tendance dans ses statuts et en permettant à toutes les sections locales, nationales et scientifiques d'être représentées au congrès et à la Commission administrative.

Le SNCS-FSU devra engager une action pour élargir son champ de syndicalisation à l'INRAe qui est le deuxième EPST par le nombre d'agent-es.

Rénovation des sections du syndicat

Les nouveaux statuts et règlement intérieur du SNCS-FSU ont permis la création des sections scientifiques, en plus des sections locales et des sections nationales du syndicat. Cette nouvelle organisation du syndicat en sections locales, nationales et scientifiques permet de proposer à chaque syndiqué-e différents centres d'échange, de débat et d'action. Les outils de visioconférence permettent notamment cette nouvelle organisation avec des sections constituées sur tout le territoire (et au-delà pour les camarades hors métropole et à l'étranger). La création des sections scientifiques, devenue officielle en décembre 2023 avec les nouveaux statuts, a été préparée depuis 2021 à l'occasion des différentes élections au Comité national. Ainsi, des groupes de syndiqué-es correspondant aux sections scientifiques ont été régulièrement rassemblé-es en visioconférence depuis 2021 par le bureau national : pour la préparation des différentes élections au Comité national (élections des sections en 2021 et élections des conseils scientifiques d'institut du CNRS en 2023) ; pour échanger sur les travaux des sections du Comité national ; pour débattre sur des questions scientifiques propres au périmètre de la discipline de chaque section, par exemple avec la mise en place des PEPR – programmes et équipement prioritaires de recherche –, sur la question de la place des établissements comme l'Inserm [A.18] ou l'Inria [A.19] dans le paysage national de la recherche, ainsi que sur la question des nouveaux organismes génétiquement modifiés [A.20]). Ces premiers

rassemblements de syndiqué·es ont également permis d'identifier des camarades susceptibles d'être secrétaire de ces sections et de les animer. En parallèle, le bureau national a rassemblé régulièrement les sections locales, et notamment les sections locales qui ne se réunissaient plus régulièrement. Ces réunions ont été l'occasion d'effectuer des fusions de sections, par exemple à l'échelle des délégations régionales du CNRS, pour leur permettre de rassembler leurs forces et ainsi de mieux fonctionner, mais aussi pour leur permettre de désigner en leur sein un·e secrétaire de section et un·e représentant·e du SNCS-FSU pour les délégations régionales du CNRS. Enfin, le bureau national a engagé un important travail de réorganisation des sections locales à Paris, avec l'objectif d'offrir à chaque syndiqué·e une section locale qui fonctionne et aussi d'assurer la représentation du SNCS-FSU dans les délégations régionales du CNRS de Villejuif (DR1), de Paris centre (DR2), de Meudon (DR5) et de Paris-Normandie (DR16 ou Michel-Ange).

Suivi individuel des agents

Le bureau national a mis en place un suivi systématique de toutes les demandes de renseignement et d'accompagnement qui arrivent au SNCS-FSU par les différents canaux : par le site web, par les sollicitations des sections locales et par les sollicitations directes au bureau national. En lien avec les sections locales, les sections nationales, les élu·es en Commissions administratives paritaires (CAP) et les représentant·es dans les instances de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT, F4SCT et anciennement CHSCT), un suivi rapide et ciblé est organisé. Ce suivi est proposé à tou·tes les agent·es de la recherche publique, quel que soit leur statut et sans condition (par exemple sans condition d'être adhérent au SNCS-FSU). Ainsi, ce sont plusieurs sollicitations qui sont traitées par semaine (entre 100 et 200 par an). Les réponses aux demandes de renseignement et l'accompagnement des agent·es peut se poursuivre jusqu'aux enquêtes administratives, aux CAP ou aux différents recours (recours gracieux, hiérarchique ou au tribunal administratif) : par exemple, le SNCS-FSU est allé jusqu'à agir en justice pour défendre les droit d'une doctorante [A.21]. Enfin, il faut noter une action particulière du bureau national du SNCS-FSU dans le suivi de la reconstitution de carrière des chargées et chargés de recherche nouvellement recruté·es. En plus de répondre aux nombreuses demandes de renseignement sur ce sujet, le SNCS-FSU effectue depuis une dizaine d'années le suivi particulier des nouveaux recruté·es comme chargé·es de recherche qui étaient déjà fonctionnaires et qui n'avaient pas droit à une reconstitution de carrière à lors de leur recrutement comme chercheuse ou chercheur. A force de dénoncer cette injustice auprès du ministère de l'ESR, le SNCS-FSU a notamment obtenu que ces nouveaux recruté·es puissent enfin bénéficier d'une reconstitution de carrière équitable et, pour les CR qui étaient déjà fonctionnaires, la possibilité d'une reconstitution de carrière rétroactive a été inscrite dans la LPR. Le SNCS-FSU assure depuis 2021 le suivi de ces dispositions en continuant à porter ses revendications auprès du ministère de l'ESR et des EPST et en soutenant et accompagnant les CR dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits à une reconstitution de carrière conforme à la lettre et à l'esprit des nouvelles dispositions.

Nouvelle stratégie de communication du SNCS-FSU

Le SNCS-FSU a profondément renouvelé sa stratégie de communication ces dernières années en adoptant un nouveau logo et toute la charte graphique qui en découle. Le site web a également été rénové (avec maintenance et respect de la réglementation générale sur la protection des données – RGPD), de nouvelles listes de diffusion plus opérationnelles (en @listes.sncs.fr) ont été construites, ainsi que des adresses mail en @sncs.fr. Le SNCS-FSU a également adopté un système responsable et éthique d'échange et de réunions à distance et hybride (à distance et en présentiel) avec BBB.

Depuis sa création, le SNCS-FSU se caractérise par sa production d'analyses et de propositions dans le champ de l'ESR. En adoptant une démarche scientifique, ses syndiqué-es produisent des analyses et des propositions sur la conception de la recherche qui font référence et sont reconnues, partagées et reprises par les autres syndicats de l'ESR, les corps intermédiaires et au-delà : *La vie de la recherche scientifique* (VRS) constitue la vitrine de ce travail de fond effectué par le SNCS-FSU. Le SNCS-FSU 'est appuyé sur la qualité de ses analyses afin d'élargir son audience dans les grands médias généralistes [A.22] avec plusieurs tribunes dans *Le Monde* et *L'Humanité* et avec des participations en direct à des émissions-débats de radio à des heures de grande écoute. Le SNCS-FSU contribue ainsi à rendre visible la recherche dans le débat public et est reconnu comme l'organisation syndicale de référence dans les médias pour les questions de recherche. Le SNCS-FSU est ainsi l'organisation syndicale sollicitée par les grands médias nationaux dès qu'une actualité concerne la recherche publique (voir par exemple les revues de presse sur la vente par le CNRS du site de Meudon [A.10] ou la revue de presse sur les annonces de coupes budgétaires 2024 [A.7]).

La vie de la recherche scientifique – La VRS

La VRS est un bel outil de diffusion de nos analyses dans le milieu et au-delà. Constituée d'un important dossier sur un thème choisi avec le SNESUP-FSU, la VRS permet de rassembler divers points de vue sur ce thème, d'enrichir le débat et offre au lecteur les moyens de se faire une opinion sur les questions soulevées. Éditée quatre fois par an, la VRS est envoyée à tous les syndiqués du SNCS et du SNESUP. Elle est aussi diffusée auprès des médias, des directions d'organismes et d'universités et du MESRI. Depuis 2022, un exemplaire imprimé est proposé gratuitement à les agent-es des unités mixtes de recherche dont le CNRS est tutelle. Les retours sont largement positifs. La revue est très appréciée par la qualité de ses dossiers qui constituent un fond documentaire essentiel pour nos actions revendicatives. Depuis le congrès de 2020, des dossiers ont notamment été consacrés au vaccin contre la Covid-19 [A.23-3], au rôle des organismes de recherche dans la structuration de la recherche [A.23-7], à la nouvelle organisation du travail dans la recherche publique [A.23-8], à la transition socio-écologique [A.23-9], aux recherches pour les activités sportives [A.23-12], au temps de la recherche [A.23-14]... L'ensemble des numéros qui ont été publiés depuis décembre 2020 est listé dans l'annexe [A.23].

Déménagement du siège national du SNCS-FSU sur les campus d'Ivry-sur-Seine et de Villejuif du CNRS

Le 25 janvier 2023, une lettre de la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche a donné l'ordre au PDG du CNRS de vendre plusieurs parcelles du site de Meudon du CNRS à des promoteurs immobiliers. Le PDG du CNRS a ainsi décidé de procéder à cette vente après que le Conseil d'administration du CNRS l'eut autorisé. Au mois de mars, le SNCS-FSU a été concerné au même titre que les personnels de la recherche occupant ce site et a subi la même expulsion dans l'urgence ! Cela a constitué une épreuve très difficile pour le SNCS-FSU qui a dû à la fois mobiliser ses forces pour soutenir et aider les personnels concernés, pour lutter à tous les niveaux [A.10, A.11] contre cette décision inacceptable de la ministre et du CNRS, et enfin pour effectuer son propre déménagement, dans l'urgence, sur le site d'Ivry-sur-Seine du CNRS.

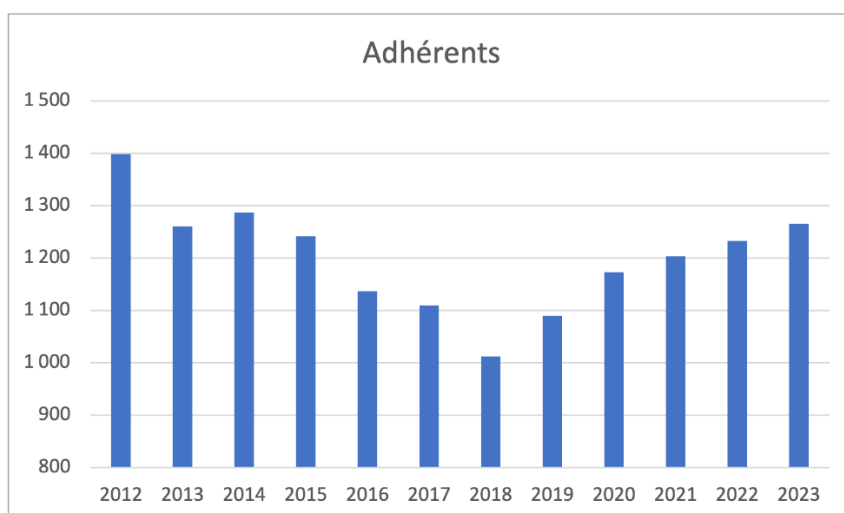
L'installation du siège national du SNCS-FSU sur le site d'Ivry-sur-Seine est provisoire, pour une durée d'un peu plus d'un an d'avril 2023 à l'été 2024 (prévision). Le déménagement définitif du siège national du SNCS-FSU est actuellement en cours de préparation. Ce déménagement définitif permettra

d'installer le siège du SNCS-FSU dans des locaux entièrement rénovés, plus spacieux (plus de 150 m² avec les circulations) et sur un site du CNRS en plein développement, avec de nombreux services de qualité (restauration, salles de réunion...) et bien desservi par les transports en commun, au croisement des lignes 14 et 15 du nouveau métro du « Grand Paris ». L'installation du siège national du SNCS-FSU dans ces nouveaux locaux permettra ainsi de renforcer l'activité du syndicat et de favoriser les échanges sur place, constituant ainsi au final un progrès pour le syndicat après une période difficile et complexe.

Fonctionnement du syndicat

Le renouvellement du syndicat doit également se traduire dans son fonctionnement pour prendre en compte les nouvelles exigences de nos sociétés et leurs évolutions. Ainsi le SNCS-FSU a décidé de favoriser les échanges et les débats entre ses syndiqué·es et avec leurs représentant·es dans les instances des établissements mais aussi celles du SNCS-FSU (sections, commission administrative, bureau national et congrès du SNCS-FSU) en proposant systématiquement des réunions en mode hybride (présentiel et visioconférence). Ce mode hybride constitue un effort important en matière d'organisation par le bureau national, mais aussi un effort de la part de tou·te·s les syndiqué·es qui doivent être bienveillant·es envers les organisateurs, organisatrices et les animateur·trice·s de ces réunions. De plus, les échanges à distance étant plus générateurs de tensions et d'incompréhensions, ces nouveaux modes de fonctionnement exigent un effort de la part de tous et toutes pour plus de respect. Dans notre société toujours plus fracturée, les débats doivent être organisés pour garantir que chacun·e puisse se sentir libre de ne pas être d'accord et respecté·e. Le SNCS-FSU a également engagé un renouvellement de son fonctionnement interne pour prendre en compte les évolutions de la société et des conditions de travail. Le fonctionnement du syndicat doit respecter les jours et les horaires ouvrés de travail et éviter de travailler dans l'urgence. Le télétravail a été mis en place pour les employés du SNCS-FSU. Le SNCS-FSU doit se comporter en un employeur responsable et exemplaire.

Un nombre de syndiqué·es du SNCS-FSU en progression



L'évolution du nombre de syndiqué·es du SNCS-FSU montre une inversion de tendance depuis 2019 avec une augmentation systématique depuis 5 ans, le cap des 1200 syndiqué·es ayant été de nouveau repassé depuis 2021. Le nombre de syndiqué·es du SNCS-FSU est revenu à son niveau d'il y a dix ans, cette progression se fait indépendamment des variations en lien avec les élections au Comité national.

Cette évolution dans une tendance de fond de baisse du taux de syndicalisation est un signe encourageant, qui se reflète également dans les résultats en progression du SNCS-FSU aux différentes élections depuis 2020.

Conclusion

Le SNCS-FSU doit poursuivre son renouvellement et pourra ainsi évoluer et adopter un nouvel outil syndical pour défendre et promouvoir avec plus de force la recherche publique et l'ensemble de ses personnels.

Le SNCS-FSU doit poursuivre ses efforts de syndicalisation des contractuel·les, des précaires, des doctorant·es, des techniciennes, techniciens, des ingénieur·e·s et des chercheurs, chercheuses pour continuer à défendre leurs droits et l'existence d'une recherche avec une organisation et des moyens permettant de produire des connaissances dans toutes les disciplines. Le SNCS-FSU attachera une importance particulière à sensibiliser les nouvelles générations à la nécessité de s'investir dans la lutte collective pour une recherche publique largement ouverte et permettant l'avancée des connaissances pour l'émancipation des individus et la préservation de l'humanité.

Inserm : fonctionnement de la section national

La section Inserm a fonctionné avec un bureau restreint (BNI pour « bureau national Inserm » du SNCS-FSU) de 6 à 9 membres se réunissant le mardi soir en visioconférence (et une réunion bimestrielle en présentiel). Participent à ce bureau des membres élu·es du conseil d'administration (CA), du conseil scientifique, (CS), du comité social d'administration d'établissement (CSAE) et de la CAP, quelques élu·es en commissions scientifiques spécialisées - CSS. Nous avons beaucoup renouvelé les membres de ce bureau depuis quatre ans avec des arrivées de nouveaux membres très actifs.

Le BNI centralise les informations concernant l'Inserm et les diffuse vers le bureau national, la commission administrative, les adhérent·es, les élu·es dans les instances d'évaluation (commissions scientifiques spécialisées - CSS, et conseil scientifique - CS) et le Conseil d'administration - CA. Il analyse la situation et élabore les prises de position sur les questions touchant à la recherche dans les laboratoires Inserm, les statuts des personnels et de l'organisme... toujours en concertation avec le BN.

Les membres du BNI distribuent tous les ans un tract à la journée des directeurs et directrices d'unité Inserm qui est diffusé en parallèle à tous les agent·es Inserm.

Régulièrement, les membres du BNI prennent en charge des dossiers particuliers après avoir été saisis par des personnels statutaires ou contractuel·les en difficulté, et adhérent·es ou non du syndicat (harcèlement, reconstitution de carrières, déclassement entre admissibilité et admission ...).

ANR

La période a été marquée par les créations récentes à l'ANR d'une section Ferc-CGT fin décembre 2023 et d'une section SGEN-CFDT fin février 2024. Ces deux sections ont été fondées par scission de la section UNSA. La présence de ces deux sections a totalement bouleversé les résultats des élections des 2 représentants du personnel au conseil d'administration de l'ANR, avec deux sièges aux listes Ferc-CGT et SGEN-CFDT, qui étaient auparavant aux listes SNCS-FSU et UNSA. Une réflexion doit être menée au sein du SNCS-FSU pour pouvoir maintenir une présence forte à l'ANR.

Partie 4

Des résultats aux élections en progression

Le SNCS-FSU a obtenu entre 2021 et 2023 des résultats en forte progression aux élections de première importance : élections professionnelles de 2022, élection au CNESER de 2023, élections aux conseils scientifiques d'institut et au conseil scientifique du CNRS en 2023, élections aux sections du Comité national en 2021, et élections aux conseils d'administration du CNRS (2021), du l'Inserm (2021), de l'Inria (2019) et de l'IRD (2023). Les communications du SNCS-FSU relatives aux résultats des élections sont listées dans l'annexe **[A.24]**.

Elections professionnelles de 2022 : le SNCS-FSU et la FSU sont les organisations montantes de l'ESR

A l'occasion des élections professionnelles, le SNCS-FSU et la FSU sont les organisations syndicales qui progressent le plus dans les organismes de recherche et au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Au CNRS, comme dans les organismes de recherche pris dans leur ensemble, le SNCS-FSU est la seule organisation syndicale qui a progressé en nombre de voix et réduit ainsi fortement l'écart avec le SGEN Recherche EPST et le SNTRS-CGT. Le SNCS-FSU obtient 20,15 % (16,63% en 2018) des suffrages exprimés au Comité social d'administration (CSA) du CNRS, 19,71 % à l'Inserm (17,66% en 2018), 30,65 % à l'Inria (34,53% en 2018) et 22,45 % à l'IRD (17,78% en 2018). A l'ANR, le SNCS-FSU est arrivé en tête avec 59,35% des suffrages exprimés au comité social d'administration (64,4% en 2018). Pour ce qui est des commissions administratives paritaires (CAP) des chercheuses et chercheurs, le SNCS-FSU renforce sa position de première organisation représentative et creuse l'écart avec les autres organisations syndicales en obtenant 42,1 % des suffrages exprimés au CNRS, 40,1 % à l'Inserm, 60,6 % à l'Inria (liste commune avec le SNTRS-CGT) et 32,1 % à l'IRD. A l'ANR, le SNCS-FSU est arrivé en tête avec 58,72% des suffrages exprimés à la commission consultative paritaire (60,4% en 2018).

Au CSA du ministère de l'ESR, la FSU obtient la plus forte progression en passant de 13,1 % en 2018 à 17,7 % en 2022, et devient la troisième force syndicale du ministère de l'ESR derrière l'UNSA-SNPTES (premier) et la FERC-CGT (second) et en passant devant le SGEN-CFDT (quatrième). Cette progression permet à notre fédération la FSU de gagner un siège, et donc de passer de deux à trois sièges, au détriment de l'UNSA-SNPTES. Ce gain d'un siège en faveur de la FSU redistribue les cartes au CSA du ministère de l'ESR et dans le dialogue social dans l'ESR. Ce résultat remarquable permet au SNCS-FSU de représenter directement tout·es les agent·es des organismes de recherche au CSA du ministère de l'ESR avec un siège de titulaire et un siège de suppléant.

Toutefois, cela ne doit pas masquer la chute de la participation à ces élections professionnelles 2022, notamment au CSA du ministère de l'ESR (inférieure à 20 %). Le SNCS-FSU et la FSU ont dénoncé la complexité et la multiplicité des procédures de vote, ainsi que les nombreuses défaillances techniques, qui auront découragé de nombreuses électrices et nombreux électeurs. La très faible participation qui en découle porte atteinte au principe démocratique du vote.

Ces résultats des élections professionnelles de 2022 sont remarquables pour le SNCS-FSU et la FSU dans l'ESR. Ils renforcent les capacités du SNCS-FSU et de la FSU à porter les revendications en faveur d'un service public de l'ESR revivifié et de l'ensemble de ses personnels.

Elections au CNESER en 2023 : le SNCS-FSU est la première organisation dans le collège des chercheurs

À l'occasion des élections des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) pour la mandature 2023-2027, le SNCS-FSU s'affirme comme la première organisation dans le collège des chercheuses et chercheurs des organismes de recherche (EPST) avec 32,3% des voix (31,5% en 2019) et obtient deux sièges. Dans les organismes de recherche où il est représentatif, le SNCS-FSU conforte sa position de première organisation dans le collège des chercheuses et des chercheurs et creuse l'écart avec les autres organisations syndicales : le SNCS-FSU obtient 39,4 % des voix au CNRS (37,8% en 2019) – devant le SGEN-CFDT 24% et le SNTRS-CGT 15,6% –, 37,4 % des voix à l'Inserm (37,3% en 2019) – devant le SGEN-CFDT 26% et le SNTRS-CGT 15% –, 36,9 % des voix à l'INRIA (38,2% en 201) – devant le SGEN-CFDT 33% et le SNTRS-CGT 19,2% – et 40,5 % des voix à l'IRD (30,7% en 2019) – devant le SGEN-CFDT 23% et le SNTRS-CGT 21,4% –, soit 38,8 % des voix chez les chercheuses et les chercheurs de ces 4 organismes de recherche (devant le SGEN-CFDT 25,6% et le SNTRS-CGT 16,3%).

Pour l'ensemble des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens, le SNCS-FSU réduit fortement l'écart dans les organismes où il est représentatif avec le SGEN-CFDT et le SNTRS-CGT : le SNCS-FSU obtient 22,5 % des voix au CNRS (derrière le SGEN-CFDT 23,7% et le SNTRS-CGT 23,7%), 22,3 % des voix à l'Inserm (derrière le SGEN-CFDT 28,5% et le SNTRS-CGT 25,5%), 28,8 % des voix à l'INRIA (derrière le SGEN-CFDT 34,1% et devant le SNTRS-CGT 25,3%) et 20,9 % des voix à l'IRD (derrière le SNTRS-CGT 31,6% et le SGEN-CFDT 24%), soit 23,3 % des voix chez tous les personnels de ces 4 organismes de recherche derrière le SGEN-CFDT 25,9% et le SNTRS-CGT 24,5%.

Élections 2023 au Conseil scientifique et aux Conseils scientifiques d'institut du CNRS : le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU remportent une large majorité

Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU ont progressé et ont remporté une très large majorité dans les collèges des chercheuses et chercheurs et des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs au Conseil scientifique et aux Conseils scientifiques d'institut du CNRS.

Le SNCS-FSU a obtenu obtient 42 sièges sur les 54 pourvus dans les collèges A1 et B1 des chercheuses et chercheurs CNRS, soit 78% des sièges.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU ont obtenu 25 sièges sur les 42 pourvus dans les collèges A2 et B2 des enseignant.es-chercheur.es et chercheur.es hors CNRS, soit 60% des sièges.

Au total, le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU ont obtenu 67 sièges sur les 96 pourvus dans les collèges A1, B1, A2 et B2, soit 70% des sièges pourvus. Le SGEN-CFDT obtient 15 sièges, soit 16% des sièges pourvus.

Au Conseil scientifique du CNRS, les cinq élues et élus dans les collèges des chercheuses et chercheurs du CNRS sont tou-tes soutenu-es par le SNCS-FSU, ainsi qu'aux Conseils scientifiques d'institut de l'INSHS, de l'INSU et de l'INS2I.

	SNCS-FSU et SNESUP-FSU				SGEN-CFDT				* Autres				sièges pourvus
collège	A1	B1	A2	B2	A1	B1	A2	B2	A1	B1	A2	B2	
CS CNRS	3	2	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	9
CSI In2p3	1	1	0	2	0	0	0	0	1	1	2	0	8
CSI INC	1	1	1	1	2	1	1	1	0	0	0	0	9
CSI INEE	2	1	2	2	1	0	0	0	0	1	0	0	9
CSI INP	2	1	1	1	1	1	0	1	0	0	1	0	9
CSI INS2I	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	9
CSI INSB	2	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	7
CSI INSHS	3	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	9
CSI INSIS	2	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	1	9
CSI INSMI	2	2	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	9
CSI INSU	3	2	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1	9
total par collège	24	18	13	12	6	2	3	4	2	2	5	5	96
total A1 et B1	42				8				4				54
total A2 et B2			25				7				10		42
total A et B	67				15				14				96

**Autres : une élue SNTRS-CGT au CSI INEE, 4 élu-es Spécif-campus au CSI INS2I et 9 élu-es individuel-les*

Résultats des élections 2021 au Comité national de la recherche scientifique : le SNCS-FSU et la FSU progressent et s'affirment comme la première force au Comité national

Le renouvellement des 574 membres élus des 41 sections du Comité national s'est déroulé au premier semestre 2021 avec les élections dans les collèges A1 (directeurs de recherche du CNRS), A2 (professeurs des universités, directeurs de recherche des autres EPST et assimilés), B1 (chargés de recherche du CNRS), B2 (maîtres de conférences, chargés de recherche des autres EPST et assimilés) et C (ingénieurs et techniciens du CNRS et des autres établissements et membres d'une unité mixte de recherche du CNRS).

Les 120 élu-e-s soutenu-e-s par le SNCS-FSU dans les collèges A1 et B1 représentent plus de la moitié (51%) des 235 sièges attribués aux chercheuses et chercheurs du CNRS. Ces résultats confortent le SNCS-FSU comme syndicat majoritaire des chercheuses et des chercheurs du CNRS.

Les 73 élu-e-s soutenu-e-s par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU dans les collèges A2 et B2 représentent 41% des 178 sièges attribués dans ces collèges.

Dans l'ensemble des collèges A et B (A1, A2, B1, B2), le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU progressent avec 193 élu-e-s sur 413 sièges attribués, soit 47% d'élu-e-s soutenu-e-s par la FSU (en 2016, 186 élu-e-s étaient soutenu-e-s par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU sur un total de 429 sièges attribués, soit 43% d'élu-e-s soutenu-e-s par la FSU dans les collèges A et B dans la mandature précédente). Ces résultats confirment le SNCS-FSU, le SNESUP-FSU et la FSU comme la première organisation représentative de la communauté scientifique dans les collèges des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

Dans le collège C, les listes soutenues par le SNCS-FSU et le SNASUB-FSU obtiennent 3 sièges, attestant ainsi le développement et l'implantation du champ syndical des ingénieurs et techniciens du SNCS-FSU.

Collèges A1 et B1		Collèges A2 et B2		Collège C		Total
SNCS-FSU	120	SNCS-FSU et SNESUP-FSU	73	SNCS-FSU et SNASUB-FSU	3	196
sans soutien syndical	99	sans soutien syndical	91	sans soutien syndical	0	190
SGEN-CFDT	10	SGEN-CFDT	9	SGEN-CFDT	43	62
SNTRS-CGT	2	SNTRS-CGT	0	SNTRS-CGT	42	44
SNPTES	0	SNPTES	0	SNPTES	31	31
SUD-Recherche EPST	2	SUD-Recherche EPST	0	SUD-Recherche EPST	4	6
UNSA	0	UNSA	3	UNSA	0	3
FO-ESR	0	FO-ESR	2	FO-ESR	0	2
SNIRS-CGC	2	SNIRS-CGC	0	SNIRS-CGC	0	2
Total	235	Total	178	Total	123	536

Avec 196 élu·e·s, le SNCS-FSU, le SNESUP-FSU, le SNASUB-FSU et la FSU progressent et s'affirment comme la première force au Comité national et notamment dans les collèges des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Cette progression du SNCS-FSU et de la FSU est d'autant plus significative qu'elle s'est effectuée dans un contexte de hausse de la participation qui a atteint des niveaux particulièrement élevés dans les collèges des chercheurs du CNRS avec plus de 70% chez les directeurs de recherche et plus de 50% chez les chargés de recherche.

Résultats des élections dans les conseils d'administration du CNRS, de l'Inserm, de l'Inria et de l'IRD

A l'élection du conseil d'administration du CNRS de 2021, la liste de chercheurs, chercheuses, ingénieur·es et techniciennes, techniciens présentée par le SNCS-FSU est arrivée pour la première fois en première position de cette élection avec 26,14% des suffrages exprimés. Avec ce soutien, la liste présentée par le SNCS-FSU obtient deux sièges sur les six représentant·e·s du personnel au Conseil d'administration du CNRS.

Nombre d'électeurs : 26536 – Nombre de votants : 8726 – Suffrages blancs : 862 – Suffrages exprimés : 7864					
Listes	Nombre de voix – évolution / 2017		% de voix – évolution / 2017		sièges
SNCS-FSU – <i>Pour un CNRS fort, volontaire et démocratique</i>	2056	+ 686	26,14 %	+ 9,27 %	2
SGEN-CFDT Recherche EPST	1905	- 424	24,22 %	- 4,47 %	2
SNTRS-CGT	1438	- 220	18,29 %	- 2,13 %	1
SNPTES	1064	+ 176	13,53 %	+ 2,59 %	1
SUD Recherche EPST Solidaires	743	- 157	9,45 %	- 1,64 %	
SNIRS-CFE CGC	419	- 156	5,33 %	- 1,75 %	
FO-ESR	239	- 160	3,04 %	- 1,87 %	
Total	7864		100 %		6

Avec ces résultats, le SNCS-FSU est la première organisation représentative de la communauté scientifique au Conseil d'administration du CNRS et au Comité national de la recherche scientifique.

A l'élection du conseil d'administration de l'Inserm en 2021, la liste de chercheuses et chercheurs présentée par le SNCS-FSU est arrivée deuxième position avec 30,74% des suffrages exprimés. Avec ce soutien, la liste présentée par le SNCS-FSU obtient un siège dans le collège des chercheuses et chercheurs au CA de l'Inserm.

A l'élection du conseil d'administration de l'Inria en 2019, la liste de chercheuses et chercheurs présentée en commun par le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT est arrivée en première position avec 54,7% des suffrages exprimés, et la liste ingénieur·es et techniciennes, techniciens présentée en commun par le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT est arrivée deuxième avec 49,4% des suffrages exprimés. Le SNCS-FSU a ainsi deux élus dans le collège des chercheuses et chercheurs au CA de l'Inria.

A l'élection du conseil d'administration de l'IRD en 2023, la liste de chercheuses et chercheurs présentée par le SNCS-FSU est arrivée pour la première fois en première position avec 54,7% des suffrages exprimés. Le SNCS-FSU a ainsi deux sièges (sur trois) dans le collège des chercheuses et chercheurs au CA de l'IRD.

Partie 5

Plateforme revendicative : le SNCS-FSU, un syndicat de lutte et de propositions

Face aux politiques désastreuses pour la recherche publique menées depuis presque vingt ans, le SNCS-FSU a impulsé la mobilisation des personnels contre la précarité, pour l'emploi scientifique et pour un budget de la recherche à la hauteur des enjeux. Les élu-es SNCS-FSU dans les conseils d'administration, les instances scientifiques, les instances en santé, sécurité et conditions de travail (formations spécialisées et CHSCT) et les comités sociaux d'administration (CSA, anciennement comités techniques – CT) du CNRS, de l'Inserm, de l'Inria, de l'IRD et du ministère de l'ESR ont relayé sans cesse les revendications et les propositions du SNCS-FSU. Elles et ils ont impulsé des prises de position en accord avec les attentes des syndiqué-es. Leur action est remarquable et indispensable.

L'action du SNCS-FSU avec l'ensemble des organisations syndicales dans l'intersyndicale de l'ESR a permis de mettre au centre des revendications la bataille de l'emploi scientifique, du budget de la recherche, de l'importance du rôle d'opérateur de recherche des organismes de recherche et de l'insuffisance des rémunérations des chercheurs, chercheuses, ingénieur-es et techniciennes, techniciens.

Cette lutte reste primordiale face à la précarité des scientifiques. Il y a urgence à obtenir un véritable plan pluriannuel de création d'emplois de titulaires à hauteur de 6000 postes par an sur dix ans dans l'ESR, en plus de ceux nécessaires pour la résorption de la précarité.

Par son action, ses analyses du budget, le SNCS a fait la démonstration dans le milieu scientifique et au-delà, vers les médias et vers les politiques, que la recherche française décroche à cause de la stagnation du budget depuis de nombreuses années. L'effort budgétaire doit être programmé sur trois ans en accroissement de deux milliards d'euros par an pour le porter à 1% du PIB en 2027. Il y a urgence à accélérer cette programmation. C'est pour cela que le SNCS-FSU a dénoncé et réclamé le retrait du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche et qu'il demande une autre programmation budgétaire permettant avant tout d'atteindre 1% du PIB d'ici 2027 – fin du mandat présidentiel – avec trois augmentations de deux milliards d'€ en 2025, 2026 et 2027 pour le budget recherche de la MIRE.

Ces augmentations sont un minimum pour stopper la régression de la recherche française, rattraper le décrochage et espérer revenir au niveau d'investissement des pays qui soutiennent la recherche scientifique.

L'action du SNCS-FSU a été importante pour revaloriser les carrières et les rémunérations des chercheurs, chercheuses, des ingénieur-es et des techniciennes, techniciens au moment des négociations PPCR et dans le cadre de la LPR. Ce qui a été obtenu n'est certainement pas suffisant, mais le SNCS-FSU a réussi à faire passer le message que les rémunérations des personnels de la recherche sont loin d'être au niveau correspondant à leur formation et à leur compétence de haut niveau.

L'action du SNCS-FSU, par ses représentant-es dans les instances professionnelles comme scientifiques ou par le BN pour aider des agent-es en difficulté, est importante. Le syndicat est un recours, mais

souvent n'est appelé que lorsque des situations personnelles sont déjà devenues très difficiles. Nous devons améliorer l'aide à apporter aux personnels, mais aussi la communication pour qu'elles et ils s'adressent au syndicat dès leurs premières difficultés.

Nous pouvons dire que l'action du SNCS a toujours eu pour fil conducteur nos mandats, qui sont ceux d'un syndicat de lutte et de propositions :

Que voulons-nous pour la recherche publique ?

- Le respect des libertés de recherche et des libertés académiques, ce qui impose un soutien de base aux laboratoires à la hauteur de leurs projets scientifiques, et une évaluation réalisée par des pairs en majorité élu·es, sur le modèle du Comité national de la recherche scientifique ;
- Le développement des connaissances pour l'ensemble de la société, ce qui implique un service public de la recherche et un statut de titulaire pour tous les personnels chercheurs, chercheuses, ingénieur·es et techniciennes, techniciens ;
- Un soutien prioritaire à une recherche publique qui ne soit pilotée par aucun pouvoir politique, industriel ou financier, de manière à ce que les relations entre recherche industrielle et recherche publique, et la prise en compte des demandes de la société s'établissent dans un cadre véritablement coopératif ;
- Une organisation saine de la recherche publique avec des conditions de travail permettant une recherche de qualité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Une organisation de la recherche publique qui réduit au maximum toutes formes de violence, discrimination et harcèlement, et notamment les violences sexistes et sexuelles ;
- Une recherche publique qui participe activement à la transition socio-écologique.

Qu'exigeons-nous pour la recherche publique ?

- Une loi de programmation de l'ESR pour un investissement à son juste niveau dans la recherche, avec trois augmentations de deux milliards d'€ en 2025, 2026 et 2027 du budget de la recherche publique permettant d'atteindre 1% du PIB dès 2027 et, à partir de 2028, un financement en augmentation de 1 milliard d'€ par an pour mettre fin au décrochage de la France en matière de recherche ;
- Le recrutement de jeunes scientifiques au plus proche de la fin de la thèse et la résorption de tous les emplois précaires, chercheurs, chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, ingénieur·es et techniciennes, techniciens par un plan pluriannuel de création d'emplois de 6000 postes de titulaires par an pendant dix ans, accompagné des mesures conservatoires nécessaires pour maintenir en fonction les personnels actuellement en contrat à durée déterminée ;
- La revalorisation des salaires et des carrières de tous les personnels, pour rehausser l'attractivité des métiers scientifiques et rattraper le déficit de pouvoir d'achat, en portant les rémunérations dans l'ESR au niveau des corps comparables de la fonction publique d'Etat ;
- La suppression des primes individuelles « au mérite » qui favorisent les potentats et les pesanteurs hiérarchiques, nient le travail en équipe et découragent les travaux à long terme et la recherche à risque ;
- Des dotations de base des laboratoires suffisantes pour financer leurs programmes de recherche évalués périodiquement et ainsi assurer l'indépendance de la recherche et le développement du front continu des connaissances ;
- Une gestion des organismes de recherche qui associe pleinement leurs instances démocratiques afin d'en finir avec la gestion managériale, le clientélisme et l'opacité financière créés par les structures de type IdEx, Isite, LabEx, IHU, IRT et PEPR, et en particulier une

prospective scientifique élaborée et une politique scientifique définie par des conseils scientifiques constitués de pairs majoritairement élu-es ;

- La suppression ou la transformation des structures du mille-feuille institutionnel (ANR, Idex, ComUE, IHU, IRT, SATT, HCERES...) ;
- La gestion par le ministère de l'ESR des Investissements d'avenir (le « Grand emprunt ») affectés à l'ESR : cette somme n'a pas à être gérée par un « Commissariat général à l'investissement » rattaché au Premier ministre, dont toute l'action montre qu'il est étranger au monde de la recherche.

Au-delà de notre champ d'action principal, face à des réformes ou des décisions qui touchent l'ensemble des citoyens, le SNCS-FSU s'est largement impliqué pour informer la communauté scientifique, et pour organiser les mobilisations dans le cadre des appels de notre fédération (retraite, sécurité sociale, fonction publique, égalité entre les femmes et les hommes). En particulier, le SNCS-FSU a appelé aux mobilisations contre les différentes réformes des retraites et le recul de l'âge de la retraite à 64 ans, pour les rémunérations des agent-es de la fonction publique, pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les VSS.

L'activité du SNCS-FSU est largement reconnue chez les chercheuses et chercheurs des organismes (CNRS, Inserm, Inria, IRD) dans lesquels nous sommes présents. Les résultats des élections dans les instances scientifiques et statutaires le montrent. La syndicalisation des ingénieur-es et des techniciennes, techniciens au SNCS-FSU commence aujourd'hui à bien s'organiser. La syndicalisation de tous les agent-es de tous les EPST, chercheurs, chercheuses, ingénieur-es et techniciennes, techniciens, titulaires et précaires, doit être un enjeu primordial dans nos activités futures si nous voulons continuer à être le syndicat majeur de la recherche publique pour imposer nos revendications et pour continuer à défendre les droits des personnels et l'existence d'une recherche avec une organisation et des moyens permettant de produire des connaissances dans toutes les disciplines.

Le SNCS-FSU attachera une importance particulière à sensibiliser les nouvelles générations à la nécessité de s'investir dans la lutte collective pour une recherche publique largement ouverte et permettant l'avancée des connaissances pour l'émancipation des individus et la préservation de l'humanité.

Annexe

Liste par thème (non exhaustive) des communications publiques du SNCS-FSU

[A.1] Communications du SNCS-FSU dénonçant les dispositions néfastes de la LPR et le caractère insincère de la programmation budgétaires de la LPR.

[A.1-1] Tribune dans *Le Monde* du 13 février 2022 – [*« Il faut “bâtir plus de ponts”... mais surtout entre le sommet de l’Etat et le monde scientifique »*](#)

[A.1-2] Communiqué du SNCS-FSU du 6 décembre 2023 – [*Projet de budget 2024 pour la recherche publique : le décrochage continue...*](#)

[A.1-3] Communiqué du SNCS-FSU du 27 février 2024 – [*Annulations de crédits dans la recherche : trois pas en arrière de LPR !*](#)

[A.2] Tableau des différentes séances d’examen des projets de décrets d’application au Comité technique du ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche (CT MESR) et au Conseil supérieur de la fonction publique d’Etat (CSFPE).

Date	Réunions	Objet
1 ^{er} juin 2021	CT MESR	Décret éméritat chercheur Décret fonctions temporaire d’enseignement Information : Décret DPI Décret autorisation cumul activité
3 juin 2021	Concertation	Décret RIPEC
10 juin 2021	CT MESR	Décret RIPEC
15 juin 2021	Concertation	Décret CPJ
16 juin 2021	CT MESR	Décret modifiant les règles de classement des CR Décret modifiant les règles de classement des EC Information : Décret relatif au CDI
18 juin 2021 : boycott reporté au 5 juillet 2021	CT MESR	Information : Décret chaire professeur junior CPJ Décret contrat doctoral de droit privé Décret contrat post-doc Décret CDI EPIC et fondation
21 juin 2021	CT MESR	Décret repyramidage EC Information : Décret contrat post-doc
30 juin 2021	CT MESR	Information : Décret repyramidage ITRF
28 juin 2021	CCFP	Décret DPI
9 juillet 2021	CSFPE	Décret autorisation cumul activité Décret relatif au CDI Décret chaire professeur junior CPJ Décret contrat doctoral de droit privé Décret contrat pos doc Décret CDI EPIC et fondation Décret contrat pos doc Décret repyramidage ITRF
19 juillet 2021	CSFPE	Nouvel examen du Décret chaire professeur junior CPJ suite au vote unanime contre lors de la séance du 9 juillet

[A.3] Communications du SNCS-FSU illustrant les actions relatives à la composante individuelle C3 du régime indemnitaire des chercheuses et chercheurs (RIPEC)

[A.3-1] Communiqué du SNCS-FSU du 28 avril 2022 – [Pour un régime indemnitaire comparable à celui des autres fonctionnaires](#)

[A.3-2] Communiqué du SNCS-FSU du 21 juin 2022 – [RIPEC au CNRS : le SNCS-FSU remporte le débat d'idées](#)

[A.3-3] Communiqué du SNCS-FSU du 1^{er} septembre 2022 – [Le SNCS-FSU encourage à demander la C3 du RIPEC](#)

[A.3-4] SNCS Hebdo du 25 septembre 2022 – [Pester mais remplir le formulaire C3](#)

[A.3-5] Communiqué du SNCS-FSU du 27 septembre 2022 – [Le ministère de l'ESR ponctionne les rémunérations des chercheuses et chercheurs pour financer la hausse des coûts liée à l'inflation](#)

[A.4] Communications pour la promotion et la défense du Comité national de la recherche scientifique

[A.4-1] Publication des positions du SNCS sur le Comité national du 10 février 2021 – [Comité national : un « Parlement de la recherche » à promouvoir](#)

[A.4-2] Communiqué du SNCS-FSU du 5 mars 2021 – [Le SNCS-FSU alerte la communauté scientifique : La direction du CNRS remet en cause la transparence des concours](#)

[A.4-3] Communiqué du SNCS-FSU du 19 mars 2021 – [Le SNCS-FSU rend publiques les listes des candidats admissibles classés par ordre de mérite](#)

[A.4-4] Communiqué du SNCS-FSU du 30 mars 2021 des OS représentatives du CNRS – [La direction du CNRS envisage de réduire la proportion de membres élu·e·s dans les sections du Comité national](#)

[A.4-5] Communiqué du SNCS-FSU du 7 avril 2021 – [Publication par ordre de mérite des listes d'admissibilité : Les 100 000 consultations ont été dépassées](#)

[A.4-6] SNCS-Hebdo du 11 mai 2021 – [Non affichage des classements : une décision absurde prise dans la précipitation](#)

[A.4-7] Communiqué du SNCS-FSU du 25 mai 2021 – [Danger sur le Comité national : le SNCS-FSU analyse les propositions de la direction du CNRS](#)

[A.4-8] Communiqué des OS représentatives du CNRS du 4 juin 2021 – [Pour un Comité national de la recherche scientifique fort](#)

[A.5] Communications pour dénoncer l'évaluation par le Hcéres et pour rétablir la visite sur site des unités de recherche

[A.5-1] SNCS Hebdo du 13 septembre 2021 – [« Évaluer » à l'aveuglette : la nouvelle méthode du HCÉRES ?](#)

[A.5-2] Communiqué du SNCS-FSU du 16 septembre 2021 – [Le Hcéres envisage d'abandonner la visite sur site systématique des unités de recherche](#)

[A.5-3] Motion proposée par le SNCS-FSU et adoptée par le CNESER lors de la séance du 14 décembre 2021 – [Le CNESER demande que le Président du Hcéres expose les modalités et les critères d'évaluation des unités de recherche](#)

[A.5-4] Communiqué du SNCS-FSU du 16 décembre 2021 – [Le SNCS-FSU obtient un débat au CNESER avec la direction du HCÉRES sur les modalités et critères d'évaluation des unités de recherche](#)

[A.5-5] Motion proposée par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU et adoptée par le CNESER lors de la séance du 18 janvier 2022 – [Le CNESER considère que l'évaluation par le HCERES ne répond plus aux critères minimaux de qualité, de rigueur et de pertinence scientifique](#)

[A.6] Discours du président de la République sur la recherche, mission confiée à Philippe Gillet, agences de programme et simplification.

[A.6-1] Tribune dans Le Monde du 13 février 2022 – [« Il faut “bâtir plus de ponts” mais surtout entre le sommet de l’Etat et le monde scientifique »](#)

[A.6-2] VRS N°429 (avril-mai-juin 2022) – [Le paysage de la recherche en France : une diversité à préserver et renforcer](#)

[A.6-3] SNCS-Hebdo du 28 juin 2023 – [Rapport Gillet : l’éloge béat de Jupiter](#)

[A.6-4] Dossier thématique du SNCS-FSU et du SNESUP-FSU de juillet 2023 – [Rapport de la mission « Gillet » : des préconisations dans le droit fil des réformes menées dans l’ESR depuis une vingtaine d’années](#)

[A.6-5] Communiqué du SNCS-FSU du 11 décembre 2023 – [Discours du président de la République du 7 décembre 2023 sur l’avenir de la recherche française : déconnexion de la science, errements, manque de clarté, provocation et mépris](#)

[A.6-6] Lettre ouverte du SNCS-FSU du 12 décembre 2023 à l’attention de la Ministre de l’ESR – [Lettre ouverte du SNCS-FSU à la ministre de l’enseignement supérieur et de la recherche](#)

[A.6-7] Tribune dans L’Humanité du 31 janvier 2024 – [Quelle politique pour la recherche ? Les personnels de la recherche publique subissent une récession programmée depuis vingt ans. Un sursaut est aujourd’hui indispensable.](#)

[A.7] Interventions du SNCS-FSU dans les instances représentatives et dans les différents médias au sujet des annulations de crédits dans le budget 2024 de la recherche publique.

[A.7-1] France Culture, La Science, CQFD, 18 mars 2024 – [Politique de la recherche : peut-on faire plus avec moins ?](#)

[A.7-2] Conseil d’administration du CNRS du 15 mars 2024 – [Déclaration des élu-es SNCS-FSU sur les annulations de crédits dans la recherche publique](#)

[A.7-3] Times Higher Education, 8 mars 2024 – [French funding cuts ‘contradict’ Macron’s research pledge](#)

[A.7-4] Le Figaro, 7 mars 2024 – [Les coupes budgétaires inquiètent le monde de la recherche](#)

[A.7-5] TheMetaNews, 6 mars 2024 – [Le milliard perdu de la recherche](#)

[A.7-6] Science, 28 février 2024 – [French scientists alarmed by ‘disastrous’ cut to research budget](#)

[A.7-7] L’Etudiant EducPros, 27 février 2024 – [Budget 2024 : dans l’éducation comme dans le supérieur, les économies annoncées inquiètent](#)

[A.7-8] Communiqué du SNCS-FSU du 27 février 2024 – [Annulations de crédits dans la recherche : trois pas en arrière de LPR !](#)

[A.7-9] Nature, 26 février 2024 – [‘Incomprehensible’: scientists in France decry €900-million cut to research](#)

[A.7-10] Radio France international, 25 février 2024 – [France: la grogne monte face aux coupes dans le budget dédié à la recherche](#)

[A.7-11] Le Monde, 22 février 2024 – [Pour l’enseignement supérieur et la recherche, 904 millions d’euros de coupes budgétaires](#)

[A.8] Communications pour l’affichage des listes d’admissibilité des concours chercheuses et chercheurs du CNRS

[A.8-1] Communiqué du SNCS-FSU du 5 mars 2021 – [Le SNCS-FSU alerte la communauté scientifique : La direction du CNRS remet en cause la transparence des concours](#)

[A.8-2] Communiqué du SNCS-FSU du 19 mars 2021 – [Le SNCS-FSU rend publiques les listes des candidats admissibles classés par ordre de mérite](#)

[A.8-3] Communiqué du SNCS-FSU du 7 avril 2021 – [Publication par ordre de mérite des listes d'admissibilité : Les 100 000 consultations ont été dépassées](#)

[A.8-4] Communiqué du SNCS-FSU du 17 mars 2022 – [Le SNCS-FSU s'engage comme l'an passé à publier les classements d'admissibilité des concours chercheur-euses CNRS 2022](#)

[A.8-5] Communiqué du SNCS-FSU du 23 mai 2022 – [Le SNCS-FSU est garant de la transparence des concours chercheuses et chercheurs au CNRS](#)

[A.8-6] Communiqué du SNCS-FSU du 22 mai 2023 – [Le SNCS-FSU est garant de la transparence des concours chercheuses et chercheurs au CNRS](#)

[A.8-7] Communiqué du SNCS-FSU du 13 mars 2024 – [Concours chercheurs CNRS : le SNCS-FSU publie les résultats](#)

[A.9] Communications relatives au RIPEC au CNRS

[A.9-1] Communiqué du SNCS-FSU du 21 juin 2022 – [RIPEC au CNRS : le SNCS-FSU remporte le débat d'idées](#)

[A.9-2] Communiqué du SNCS-FSU du 1^{er} septembre 2022 – [Le SNCS-FSU encourage à demander la C3 du RIPEC](#)

[A.9-3] SNCS Hebdo du 25 septembre 2022 – [Pester mais remplir le formulaire C3](#)

[A.10] Vente par le CNRS de la partie ouest du site de Meudon-Bellevue du CNRS : revue de presse

[A.10-1] L'Humanité, 30 mars 2023 – [À Meudon, le CNRS brade ses bijoux de famille](#)

[A.10-2] TheMetaNews, 22 mars 2023 – [Une histoire de parcelle au CNRS](#)

[A.10-3] Le canard enchaîné n°5338, 1^{er} mars 2023 – Le CNRS forcé par la ministre de « déguerpir »

[A.10-4] L'œil du 20 heures, JT de France 2 du 21 février 2023 – [L'Etat accélère la vente d'un bâtiment du CNRS à des promoteurs immobiliers](#)

[A.10-5] AEF Dépêche n°687580 du 15 février 2023 – [Site du CNRS de Meudon-Bellevue : les syndicats dénoncent "une vente forcée" au détriment de la recherche scientifique](#)

[A.10-6] AEF Dépêche n°687452 du 13 février 2023 – [Site du CNRS de Meudon-Bellevue : le CA de l'organisme approuve la vente par 12 voix pour, 8 contre](#)

[A.10-7] Le Parisien, 10 février 2023 – [Le CNRS vend en urgence une partie de son site historique de Meudon à des promoteurs](#)

[A.10-7] Médiapart, 9 février 2023 – [L'État impose au CNRS la vente d'un site convoité](#)

[A.10-8] AEF Dépêche n°686861 du 7 février 2023 – [Site du CNRS de Meudon-Bellevue : une lettre de Sylvie Retailleau demanderait à l'organisme de vendre plusieurs parcelles](#)

[A.11] Vente par le CNRS de la partie ouest du site de Meudon-Bellevue du CNRS : communiqués du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT

[A.11-1] Communication de la Déclaration liminaire intersyndicale au CNESER le 14 février 2023 – [CNRS Bellevue – Déclaration au CNESER](#)

[A.11-2] Communication de la déclaration liminaire intersyndicale au CSA du MESR du 10/02/2023 le 13 février 2023 – [CNRS Bellevue : Déclaration au CSA du ministère](#)

[A.11-3] Communication de la Déclaration des élues et élus au CA du CNRS du 10/02/2023 le 13 février 2023 – [Bellevue : Déclaration au CA du CNRS](#)

[A.11-4] L'intersyndicale SNTRS-CGT SNCS-FSU a lancé la pétition contre la vente au rabais du site de Meudon le 08 février 2023 – [CNRS Bellevue : Pétition contre la vente](#)

[A.11-5] Lettre ouverte du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT destinée aux membres du Conseil d'administration du CNRS du 07 février 2023 – [Lettre ouverte du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT destinée aux membres du Conseil d'administration du CNRS](#)

[A.11-6] Communication de la Motion CPCN le 06 février 2023 – [Motion CPCN : Pour une organisation sereine des concours chercheurs 2023](#)

[A.11-7] Lettre ouverte du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT destinée à Mme Sylvie Retailleau du 2 février 2022 – [CNRS Bellevue : Lettre ouverte à la Ministre](#)

[A.11-8] Communiqué du SNTRS-CGT et du SNCS-FSU du 31 janvier 2023 – [Coup de tonnerre sur le site CNRS Meudon-Bellevue](#)

[A.11-9] Communiqué du SNCS-FSU et SNTRS-CGT du 30 janvier 2023 – [CNRS Bellevue : soutien aux collègues du site](#)

[A.11-10] SNCS Hebdo du 15 décembre 2021 – [Le PDG du CNRS ne se préoccupe pas des conséquences des déménagements pour ses personnels et refuse de leur attribuer la prime de restructuration de service](#)

[A.11-12] SNCS Hebdo du 14 décembre 2021 – [La direction du CNRS brade le site historique de Meudon-Bellevue](#)

[A.12] Communiqués relatifs à Etamine-Notilus-Goelett

[A.12-1] Communiqué du SNCS-FSU du 14 septembre 2023 – [Etamine, Notilus et Goelette : un calvaire pour tous les personnels des laboratoires du CNRS](#)

[A.12-2] Communiqué du SNCS-FSU du 23 novembre 2023 – [Le SNCS-FSU demande l'abandon du système Etamine, Notilus et Goelett](#)

[A.13] Communiqué intersyndical du 16 avril 2024

[Une avancée historique à l'IRD et un précédent pour l'ESR dans la lutte contre les discriminations et le harcèlement !](#)

[A.14] Communications sur la mobilisation contre la réforme des retraites en 2023

[A.14-1] Communiqué du SNCS-FSU du 1^{er} juin 2023 – [Ensemble le 6 juin pour obtenir l'abrogation de la loi sur les retraites](#)

[A.14-2] Communiqué du SNCS-FSU du 15 mai 2023 – [CSA du ministère ESR du 11 mai 2023 : Déclaration des élu-es FSU sur les retraites, les rémunérations et les carrières](#)

[A.14-3] Communiqué du SNCS-FSU du 27 avril 2023 – [Un 1er mai unitaire, massif et populaire pour le retrait de la réforme des retraites](#)

[A.14-4] Communiqué du SNCS-FSU du 12 avril 2023 – [Appel à la mobilisation le jeudi 13 avril 2023 : déterminé-es à gagner le retrait de la réforme des retraites](#)

[A.14-5] Communiqué du SNCS-FSU du 4 avril 2023 – [Appel à la grève et à la manifestation le jeudi 6 avril 2023 : pour le retrait de la réforme des retraites](#)

[A.14-6] Communiqué du SNCS-FSU du 21 mars 2023 – [Après le 49-3, continuons pour gagner le retrait de la réforme des retraites !](#)

[A.14-7] Communiqué du SNCS-FSU du 9 mars 2023 – [Le SNCS-FSU appelle à signer la pétition pour la reconnaissance des années « blanches » de recherche dans le calcul de la retraite](#)

[A.14-8] Communiqué SNCS-FSU du 5 mars 2023 – [Contre la retraite à 64 ans : mardi 7 mars, mettons la France à l'arrêt !](#)

[A.14-9] Communiqué du SNCS –FSU du 15 février 2023 – Jeudi 16 février : restons mobilisés contre la réforme des retraites

[Signer la pétition intersyndicale : « Retraites : non à cette réforme injuste et brutale ! »](#)

[La réforme décryptée - Fédération Syndicale Unitaire \(fsu.fr\)](#)

[A.14-10] Communiqué du SNCS-FSU du 6 février 2023 – Mobilisation le mardi 7 février : 64 ans et 43 annuités, c'est toujours non !

[Amplifions la mobilisation le mardi 7 février contre la réforme des retraites > SNCS](#)

[Retraites : non à cette réforme injuste et brutale !](#)

[A.14-11] Communiqué du SNCS-FSU du 16 janvier 2023 – Appel à la mobilisation le jeudi 19 janvier 2023 pour les retraites

[Signer la pétition intersyndicale : « Retraites : non à cette réforme injuste et brutale ! »](#)

[La réforme décryptée - Fédération Syndicale Unitaire \(fsu.fr\)](#)

[A.14-12] Communiqué du SNCS-FSU du 6 janvier 2023 – [Retraites ça ne passera pas !](#)

[A.15] Appels à la mobilisation dans les luttes féministes et à la journée du 8 mars

[A.15-1] Communiqué du SNCS-FSU du 6 mars 2024 – [8 mars, grève féministe !](#)

[A.15-2] Communiqué du SNCS-FSU du 6 mars 2023 – [Mercredi 8 mars 2023 : tous et toutes en grève féministe !](#)

[A.16] Appels à projets et transformation du travail dans la recherche publique : questionnaire de la CES recherche du CNESER

[A.16-1] 22 décembre 2023 – [Appels à projets et transformation du travail dans la recherche publique : résultats du questionnaire](#)

[A.16-2] 19 octobre 2023 – [Rapport complet dans HAL \(hal-04249254\)](#)

[A.16-3] 4 juillet 2023 – [Synthèse du rapport](#)

[A.16-4] 4 juillet 2023 – [Présentation du rapport lors de la séance du 4 juillet 2023 du CNESER](#)

[A.17] Nouveaux statuts et règlement intérieur adoptés lors du 48^{ème} Congrès du SNCS-FSU le 1^{er} décembre 2023 et lors de la Commission administrative du 2 février 2024.

[A.17-1] Communiqué du SNCS-FSU du 20 décembre 2023 – Le SNCS-FSU devient le Syndicat national de la recherche scientifique

[A.17-2] Lien vers les nouveaux statuts et règlement intérieur du SNCS-FSU : https://sncs.fr/wp-content/uploads/2024/02/STATUTS_SNCS_2023.pdf

[A.18] Dossier thématique du SNCS-FSU de juillet 2022 – [L'Inserm et l'INSB ne sont pas à offrir à la découpe](#)

[A.19] Dossier thématique du SNCS-FSU de juillet 2022 – [Inria : quel devenir ?](#)

[A.20] Communiqué du SNCS-FSU du 22 février 2024 – [Le SNCS-FSU demande des explications à la direction du CNRS sur sa prise de position sur les nouveaux OGM](#)

[A.21] Communiqué du SNCS-FSU du 24 septembre 2021 – [Le SNCS-FSU défend les droits des chercheuses face à l'Inserm](#)

[A.22] Audiance dans les grands médias généralistes

[A.22-1] Tribune dans *Le Monde* du 13 février 2022 – [« Il faut “bâtir plus de ponts”... mais surtout entre le sommet de l'Etat et le monde scientifique »](#)

[A.22-2] L'œil du 20 heures, JT de France 2 du 21 février 2023 – [L'Etat accélère la vente d'un bâtiment du CNRS à des promoteurs immobiliers](#)

[A.22-3] Tribune dans *Le Monde* du 28 juin 2023 – [« La baisse du nombre de doctorants va aussi accélérer le décrochage de toute la recherche en France »](#)

[A.22-4] Emission en direct sur France Culture le 30 août 2023, le temps du débat – [Est-il possible aujourd'hui de faire carrière dans la recherche ?](#)

[A.22-5] Tribune dans *L'Humanité* du 31 janvier 2024 – [Quelle politique pour la recherche ? Les personnels de la recherche publique subissent une récession programmée depuis vingt ans. Un sursaut est aujourd'hui indispensable.](#)

[A.22-6] France Culture le 18 mars 2024, Science CQFD – [Politique de la recherche : peut-on faire plus avec moins ?](#)

[A.23] Liste des numéros de la VRS publiés depuis décembre 2020

[A.23-1] VRS N°423 (octobre-novembre-décembre 2020) – [Bienvenue en doctorat](#)

[A.23-2] VRS N° 424 (janvier-février-mars 2021) – [Sciences, confiance, démocratie](#)

[A.23-3] VRS N° 425 (mars-avril-mai 2021) – [Vaccins et vaccinations anti-COVID : entre science, business et politique](#)

[A.23-4] VRS N°426 (juillet-août-septembre 2021) – [Les chercheurs, leurs données et leurs sources : entre ouverture et fermeture](#)

[A.23-5] VRS N°427 (octobre-novembre-décembre 2021) – [La recherche publique que nous voulons](#)

[A.23-6] VRS N°428 (janvier-février-mars 2022) – [Science en confiance : déontologie et intégrité scientifique](#)

[A.23-7] VRS N°429 (avril-mai-juin 2022) – [Le paysage de la recherche en France : une diversité à préserver et renforcer](#)

[A.23-8] VRS N°430 (juillet-août-septembre 2022) – [Quelle nouvelle organisation du travail dans la recherche publique](#)

[A.23-9] VRS N°431 (octobre-novembre-décembre 2022) – [Pour une transition écologique socialement juste](#)

[A.23-10] VRS N°432 (janvier-février-mars 2023) – [Recherche et enseignement supérieur en Europe : situations diverses, problèmes communs](#)

[A.23-11] VRS N°433 (avril-mai-juin 2023) – [Le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'épreuve des réformes](#)

[A.23-12] VRS N°434 (juillet-août-septembre 2023) – [Recherches pour des activités sportives émancipatrices](#)

[A.23-13] VRS N°435 (octobre-novembre-décembre 2023) – [La force de l'université publique : éclairages internationaux](#)

[A.23-14] VRS N°436 (janvier-février-mars 2024) – [Les temps de la recherche](#)

[A.24] Liste des communiqués relatifs aux élections

[A.24-1] Communiqué du SNCS-FSU et du SNESUP-FSU du 7 juillet 2023 – [Élections 2023 au Conseil scientifique et aux Conseils scientifiques d'institut du CNRS : le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU remportent une large majorité](#)

[A.24-2] Communiqué du 1er septembre 2021 du SNCS-FSU – [Résultats des élections 2021 au Comité national de la recherche scientifique : Le SNCS-FSU et la FSU progressent et s'affirment comme la première force au Comité national](#)

[A.24-3] Communiqué du SNCS-FSU du 30 septembre 2021 – [Élection au CA du CNRS : la liste présentée par le SNCS-FSU arrive en tête](#)



syndicat@sncs.fr

www.sncs.fr

01 49 60 40 34

27 rue Paul Bert - 94200 Ivry sur Seine



@sncs_fsu

Sncs Fsu

